

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

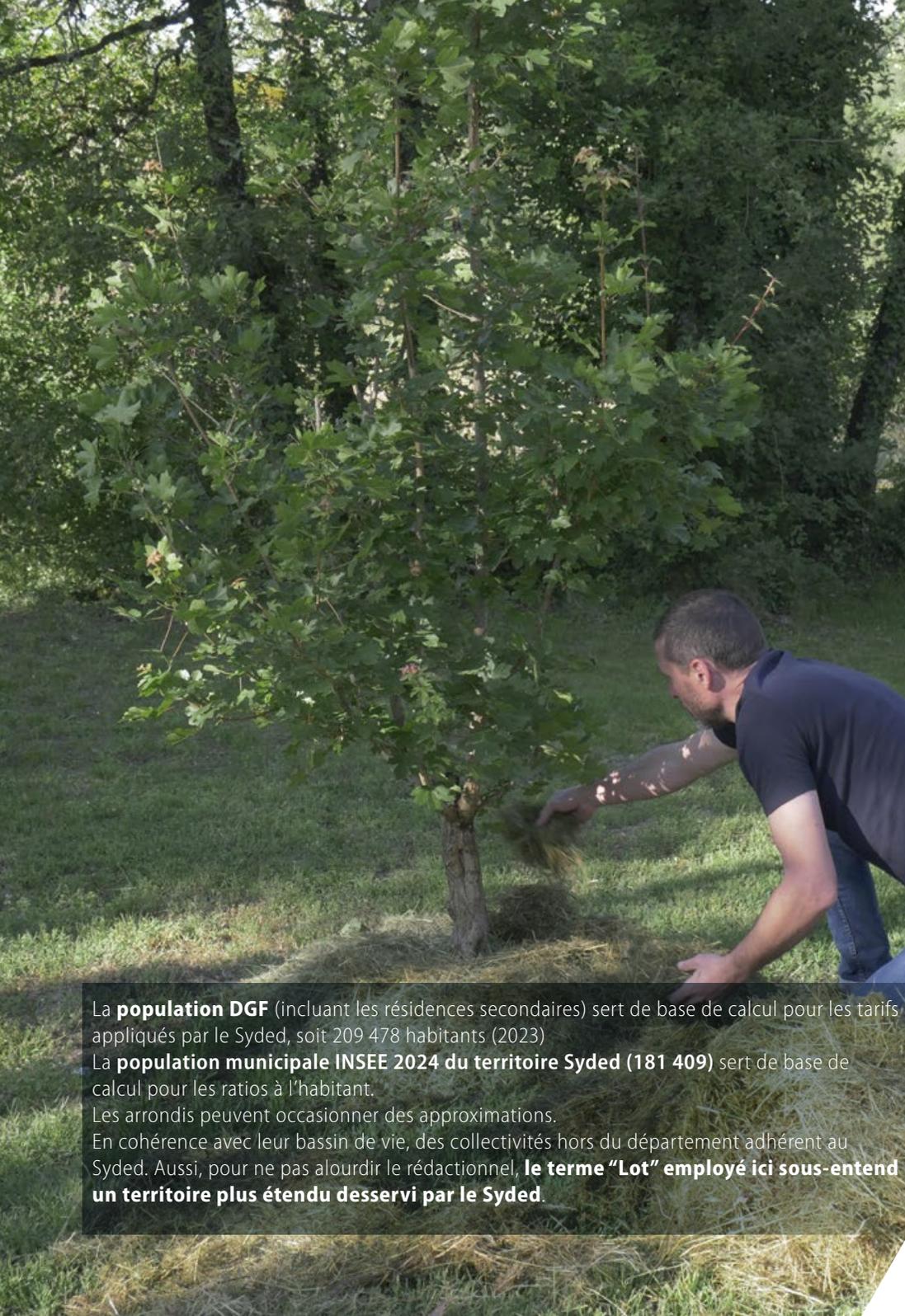


ÉNERGIE

DÉCHETS

EAU





La **population DGF** (incluant les résidences secondaires) sert de base de calcul pour les tarifs appliqués par le Syded, soit 209 478 habitants (2023)
 La **population municipale INSEE 2024 du territoire Syded (181 409)** sert de base de calcul pour les ratios à l'habitant.
 Les arrondis peuvent occasionner des approximations.
 En cohérence avec leur bassin de vie, des collectivités hors du département adhèrent au Syded. Aussi, pour ne pas alourdir le rédactionnel, **le terme "Lot" employé ici sous-entend un territoire plus étendu desservi par le Syded.**

TABLE DES MATIÈRES

<i>Un service public pour les Lotois et l'environnement</i>	4
<i>Les valeurs du service public</i>	5
LES FAITS MARQUANTS 2024	6
NOS DÉCHETS ONT DE L'AVENIR	11
<i>En route pour 2035</i>	13
<i>Une mutualisation interdépartementale indispensable</i>	17
<i>À chaque déchet, une solution de valorisation (synoptique)</i>	18
<i>Chiffres clés 2024</i>	19
<i>De la pédagogie pour sensibiliser le plus grand nombre</i>	20
<i>Un territoire toujours très performant sur le geste de tri</i>	22
<i>Des volumes constants d'emballages à trier</i>	23
<i>Une bouteille triée, c'est une bouteille recyclée !</i>	23
<i>Le verre, recyclable à l'infini</i>	24
<i>Des filières de recyclage de proximité</i>	24
<i>Bilan environnemental du recyclage</i>	25
<i>29 déchèteries au service des Lotois</i>	26
<i>Ordures ménagères résiduelles : moins d'enfouissement, plus dévalorisation énergétique</i>	28
<i>Vers un contrôle d'accès en déchèterie en 2025</i>	29
DE LA CHALEUR RENOUVELABLE 100 % « MADE IN LOT »	31
<i>Un modèle reconnu au-delà du lot</i>	32
<i>« Chaleur renouvelable 2030 » : produire deux fois plus d'énergie bois</i>	33
<i>Ressource bois 100 % locale</i>	34
<i>Un pas vers l'indépendance énergétique du territoire</i>	35
<i>Une énergie verte pour l'environnement</i>	36
<i>Projets et perspectives</i>	36
UN SERVICE TECHNIQUE ET D'INGÉNIERIE MUTUALISÉ SUR LE CYCLE DE L'EAU	37
<i>Eau 2050 : Un défi majeur à relever</i>	38
<i>Une approche transversale du petit cycle de l'eau</i>	38
<i>L'accompagnement des collectivités au quotidien</i>	39
<i>Concrétiser les projets des adhérents</i>	40
<i>Assurer la production d'eau potable</i>	41
<i>Garantir la préservation du milieu naturel</i>	43
<i>Une gestion active des baignades en milieu naturel</i>	44
<i>Projets et perspectives</i>	45
UNE DÉMARCHE QUALITÉ POUR PILOTER L'ACTION DU QUOTIDIEN	47
<i>Un parc d'équipements industriels</i>	48
<i>L'humain au cœur des préoccupations</i>	49
<i>La préservation de l'environnement comme fil conducteur</i>	50
<i>Une gestion budgétaire raisonnée</i>	51
ANNEXES	
<i>Disponibles en ligne sur notre site syded-lot.fr</i>	
<i>à la rubrique "Documents > Rapports d'activités"</i>	

ÉDITO

Préparer l'avenir

Année après année, nous constatons que les effets du changement climatique se font de plus en plus pressants sur notre territoire. Au Syded, nous ne cédon pas à la fatalité et restons convaincus que chacun peut agir à son échelle. C'est précisément le sens que nous donnons chaque jour à nos activités de service public pour l'environnement et les Lotois. Notre action locale répond à des enjeux globaux majeurs et nous permet d'apporter notre contribution pour préparer l'avenir.

Sur l'activité déchets, l'adoption du plan stratégique lotois « déchets 2035 » nous donne un fil conducteur pour guider nos actions en faveur d'une réduction de nos déchets et d'une maîtrise des coûts associés. Cet outil, présenté aux maires du territoire lors d'un colloque, se décline en actions concrètes sur le terrain : déploiement des points d'apport volontaire pour optimiser la collecte, interdiction des tontes et feuilles et contrôle d'accès en déchèterie, installation de composteurs partagés dans toutes les communes. Nous avons fait le choix d'anticiper plutôt que de subir les hausses de coût de traitement à venir.

L'activité bois-énergie est particulièrement sensible au changement climatique et nous devons également faire preuve d'adaptabilité pour prévenir les baisses de consommations de chaleur renouvelable. Ces évolutions ne remettent pas en cause notre modèle, envié par d'autres territoires. L'activité montre un certain dynamisme avec plusieurs projets de nouveaux réseaux qui vont se concrétiser dans les années à venir, à Salviac ou encore Souillac. Dans un territoire où la ressource en déchets de bois inexploités est grande, le développement des réseaux biomasse a de l'avenir.

Enfin, sur le cycle de l'eau, les épisodes de raréfaction de la ressource rencontrés par certaines régions françaises nous rappellent que si le Lot n'est pas menacé aujourd'hui, il pourrait l'être prochainement. La préservation de nos ressources en qualité et en quantité est une priorité pour l'ensemble des collectivités gestionnaires de l'eau que le Syded accompagne au quotidien. C'est grâce à une solidarité territoriale que nous pourrions relever ce défi et sécuriser ce bien commun, avec une vision à long terme. Nous sommes prêts à porter les actions nécessaires au regard du travail prospectif sur les besoins en eau à l'horizon 2050 réalisé par France Stratégies.

Stéphane MAGOT

Président du Syded du Lot





UN SERVICE PUBLIC POUR LES LOTOIS ET L'ENVIRONNEMENT

Né de la volonté des élus locaux pour traiter la question des déchets à l'échelle départementale dès 1996, le Syded a rassemblé l'ensemble des collectivités du département pour mutualiser les moyens et en faire un territoire avant-gardiste et solidaire sur la gestion des déchets. En plus de cette compétence historique, le Syded s'est progressivement vu confier d'autres activités, toujours au service de l'environnement.

5 compétences complémentaires pour le Lot

- > DÉCHETS
- > ÉNERGIES RENOUVELABLES
- > ASSAINISSEMENT
- > EAU POTABLE
- > EAUX NATURELLES

Un service public industriel départemental

Le Syded est un syndicat mixte ouvert et à la carte. Chaque collectivité peut choisir d'y adhérer pour une ou plusieurs compétences. Ainsi, le Syded se voit confier la réalisation de missions de service public dans ses 5 domaines d'intervention. Pour répondre à cette ambition, sa structure juridique en EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) lui confère un fonctionnement proche de celui d'une entreprise : comptabilité, personnel de droit privé, recherche de productivité, ventes de matériaux, d'énergie et aussi de prestations. Comme toute structure publique, le Syded est dirigé par des élus locaux qui représentent chaque collectivité adhérente ainsi que le Département du Lot. Ces élus sont rassemblés au sein d'un comité syndical qui vote les décisions en assemblée délibérante. Les agents du Syded, organisés en différents services et sites sur le département, sont chargés de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.



Qualité



Environnement

LES VALEURS DU SERVICE PUBLIC

Une gouvernance assurée par des élus locaux

Depuis octobre 2020, Stéphane Magot est le président du Syded du Lot. Il est entouré par 9 vice-présidents.



Stéphane Magot
Président



Gérard Miquel
Président d'honneur et
fondateur du Syded



Serge Bladinières
Premier Vice-président
Assainissement



Agnès Simon-Picquet
Communication



Vincent Labarthe
Valorisation des déchets



Catherine Marlas
Management
environnemental



Christian Delrieu
Coopération
interdépartementale



José Tillou
Bois-énergie



Vincent Bouillaguet
Finances et
affaires générales



Romuald Molinié
Eau potable



Guillaume Baldy
Économie circulaire

Mutualisé à la bonne échelle

« L'Union fait la force », surtout dans un territoire rural et dispersé comme celui du Syded. La mise en commun des moyens (centres de tri, déchèteries, réseaux de chaleur...) permet de gagner en efficacité tout en maîtrisant les coûts. Cette idée de mutualisation se retrouve aussi dans la volonté de partager des connaissances et des savoir-faire pour développer une expertise de territoire (ingénierie, communication...). Le regroupement à l'échelle départementale apparaît comme une évidence pour agir dans l'intérêt général afin de faire face aux enjeux environnementaux et aux incidences financières qui en découlent.

Solidaire des territoires

Une des raisons d'exister du Syded est le principe de solidarité entre les adhérents. L'offre de services est identique sur tout le territoire, pour tous les Lotois. Chacun trie les déchets avec les mêmes consignes, se rend dans la déchèterie de son choix et paie son énergie du réseau de chaleur au bois au même prix. Chaque collectivité dispose de moyens mutualisés. Le Syded applique la péréquation des coûts à l'ensemble de ses activités : les tarifs sont identiques sur l'ensemble du territoire, quelle que soit la taille de la collectivité ou sa situation géographique. Ce principe garantit une cohésion et une solidarité départementale.

Géré à 100 % par le service public

Le Syded dispose de ses propres moyens humains et matériels pour assurer la gestion du service public qui lui est confiée. Alors que certaines collectivités font le choix de déléguer à des groupes privés la gestion de leurs équipements et services, le Syded a fait le choix d'une plus grande autonomie en renforçant ses moyens propres. Ce fonctionnement en régie présente l'avantage de favoriser l'emploi local sur tous les secteurs du département, avec une grande diversité de métiers et de niveaux de qualification. Certaines activités de traitement de déchets sont gérées en dehors du territoire grâce à des partenariats avec d'autres structures publiques ou privées (valorisation énergétique, stockage...).

Garant de la maîtrise des coûts

La préservation de l'environnement a un coût. La mutualisation, la gestion interne et le principe de solidarité permettent de maîtriser les dépenses et d'améliorer les recettes. Les activités du Syded sont de plus en plus exposées aux augmentations de taxes, aux diminutions des subventions ainsi qu'à la fluctuation des marchés (revente des matériaux). Le champ d'action départemental permettra de limiter les inévitables hausses de coût dans les années à venir.

LES FAITS MARQUANTS 2024



Signature de la convention ?

UNE MUTUALISATION STRATÉGIQUE AVEC LE SYTTOM 19

Traiter les déchets et gérer des installations industrielles, se réfléchit à une échelle pertinente, surtout dans les territoires ruraux. C'est dans cet esprit que le Syded et le SYTTOM 19 (syndicat de traitement des déchets de la Corrèze) ont signé un partenariat jusqu'en 2050 pour partager leurs équipements : les centres de tri du Lot et les Unités de Valorisation Énergétique corréziennes d'Égletons et de Saint-Pantaléon-de-Larche. La logistique est ainsi optimisée, lorsque les camions apportent des emballages à trier dans le Lot, ils rapportent des ordures ménagères à valoriser en Corrèze. Ce partenariat garantit le fonctionnement de ces équipements et pérennise les emplois locaux associés. Pour le Lot, c'est aussi le point de départ qui a permis l'élaboration du plan stratégique « Déchets 2035 ».



“ DÉCHETS 2035 ” : UN COLLOQUE POUR LES ÉLUS LOTOIS

Co-construit par les collectivités de collecte et le Syded, le plan stratégique lotois « Déchets 2035 » a été présenté à l'ensemble des maires lotois lors d'un colloque organisé le 26 septembre 2024. Cet événement a rencontré un vif succès avec une participation importante et de nombreux échanges. Ces derniers ont permis d'enclencher des actions concrètes et contribuent à faire vivre cet outil au plus près des attentes des communes.

TONTES ET FEUILLES : LES ALLIÉES DU JARDIN, PLUS DE LA DÉCHÈTERIE

Cette année, le Syded a accompagné, sur le terrain, les particuliers et les communes pour proposer des solutions concrètes de gestion des tontes et feuilles. En effet, l'une des actions fortes du plan stratégique prévoit l'interdiction des tontes et feuilles en déchèterie à partir de 2025. Une mesure de bon sens qui doit limiter les trajets évitables vers la déchèterie et favoriser la biodiversité.

- > Annexe 33 – Campagne de communication « Tontes et feuilles »

UNE TARIFICATION PLUS LISIBLE SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Une nouvelle grille tarifaire pour le traitement des déchets a été adoptée en 2024. Composée de 7 tarifs, elle apporte plus de lisibilité pour les collectivités adhérentes avec un principe fort sur les emballages : le tri est gratuit et seuls les refus sont facturés.



DÉCHETS

DOUBLEMENT DU NOMBRE DE COMPOSTEURS PARTAGÉS SUR L'ANNÉE

L'entrée en vigueur de l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 a permis de booster le développement du compostage des ménages. 85 sites ont ainsi été installés dans les bourgs lotois en 2024 pour permettre aux usagers sans jardin de trier leurs biodéchets. Au total, 200 sites sont disponibles sur le territoire auxquels s'ajoutent 300 sites en établissements (scolaires, santé, entreprises...).

ASSURER LE RISQUE INCENDIE : UN DÉFI MAJEUR

L'incendie est le risque majeur qui pèse sur les usines de tri. Pour prévenir ce risque, le Syded a augmenté les mesures de prévention : installation de caméras thermiques supplémentaires pour surveiller les stocks, rondes effectuées chaque soir avec purge du process et sortie des bennes à l'extérieur du bâtiment, mise en place d'une bâche incendie de 120 m3, formation et exercice incendie avec mise en situation, achat d'un générateur de flamme pour formation à l'utilisation d'extincteurs...



UNE STRUCTURE ENGAGÉE VIS-À-VIS DU HANDICAP

L'égalité des chances reste une réalité du quotidien pour l'ensemble des agents qui se traduit notamment par un engagement important du Syded sur la question du handicap.

En 2024, le Syded a mené des actions de communication internes afin d'encourager la déclaration spontanée de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) par ses salariés. Ces actions ont permis de lever les freins à la déclaration, notamment liés à la méconnaissance et à la crainte de stigmatisation, et ainsi de mieux accompagner les agents concernés. Il a également poursuivi ses actions au cas par cas avec des aménagements de postes, physiques ou organisationnels.

11,5 %
d'emploi handicapé,
soit le double de l'objectif
réglementaire

ÉNERGIE



INTÉGRATION DANS LA DÉMARCHE QBÉO

En tant que producteur de combustible bois, le Syded s'est engagé dans la démarche « Qualité Bois Énergie Occitanie » qui garantit la qualité du produit fabriqué et du service rendu. L'audit de conformité effectuée par un cabinet indépendant mandaté par l'organisation a confirmé la mise en œuvre des obligations de contrôle et de traçabilité du bois utilisé dans les réseaux de chaleur du Syded.



SALON PROFESSIONNEL CYCL'EAU – UNE PREMIÈRE RÉUSSIE

Pour la première fois, le Syded était exposant au salon Cycl'eau de Toulouse en mars 2024, l'événement des experts du cycle de l'eau. Sur un stand partagé avec les syndicats de Trigone (32) et Eau 47, le Syded a pu se faire connaître en tant qu'acteur majeur du territoire sur le cycle de l'eau. Il a profité de cet événement pour inviter les collectivités du Lot et échanger sur les projets du territoire grâce aux rencontres avec les professionnels et partenaires du secteur.

EAU POTABLE

LE SYDED EN ORDRE DE MARCHÉ SUR LES PGSSE

La sécurité de l'eau potable est un enjeu majeur au niveau national. En ce sens, un arrêté de janvier 2024 impose la réalisation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) aux collectivités en charge de l'eau potable. Le Syded s'est emparé du sujet et a recruté un ingénieur à temps plein pour accompagner les premières collectivités lotoises. Cette démarche globale vise à garantir en permanence la

sécurité sanitaire de l'eau potable, du captage jusqu'au robinet grâce à un plan d'action concret établi dans la durée. Plusieurs catégories d'actions peuvent être réalisées : entretenir les ressources, augmenter la sécurité physique et la cybersécurité des sites, remplacer certaines pièces ou canalisations, améliorer les outils de traitement d'eau...

ASSAINISSEMENT

LES PLANS D'ÉPANDAGE DÉMATÉRIALISÉS

Chaque plan d'épandage répond à des critères précis et nécessite une validation des services de l'État qui s'assurent notamment du respect de la réglementation. À la demande de la DDT et pour améliorer la coopération, le Syded s'est organisé pour transmettre ces plans de manière dématérialisée. Après la formation d'un agent sur l'outil dédié (SILLAGE), le Syded a déposé ses premiers plans d'épandage sur cette plateforme en 2024. Ces dépôts sont constitués d'un descriptif du parcellaire et de la cartographie associée. La réalisation des campagnes d'épandage (parcelles épandues, doses d'apport...) y sera également enregistrée. L'instruction des dossiers est désormais facilitée avec une gestion davantage automatisée des opérations.



NOS DÉCHETS ONT DE L'AVENIR

Depuis 1996, le Syded a pour mission de réduire et de valoriser les déchets ménagers du département.

Objectif 1 : Réduire la production de déchets à la source pour limiter leurs impacts environnementaux et économiques

Objectif 2 : Valoriser au maximum les déchets, par tous les moyens.
La mission de l'activité déchets s'appuie sur 5 axes :

- › Sensibiliser et communiquer sur la réduction de déchets et les dispositifs existants comme le tri sélectif et le compostage.
- › Trier les déchets ménagers issus de la collecte sélective en vue de leur recyclage
- › Ramasser le verre déposé dans les conteneurs et l'envoyer vers la filière de recyclage
- › Gérer les 29 déchèteries qui permettent l'apport volontaire de déchets spécifiques et occasionnels
- › Traiter les ordures ménagères issues de la collecte



STRATÉGIE
déchets
2035

EN ROUTE POUR 2035

Préparer l'avenir

L'évolution des modes de consommation sur les cinquante dernières années a entraîné une explosion de la quantité de déchets générée par les ménages et les professionnels. Les impacts environnementaux et financiers sont importants et mettent le service public de gestion des déchets face à ses responsabilités.

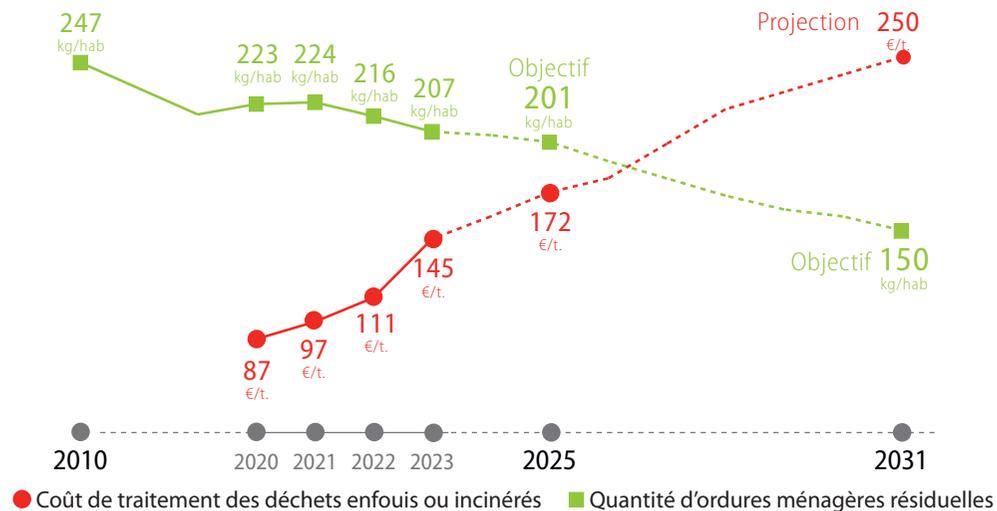
Aujourd'hui, le Lot est le territoire d'Occitanie où l'on jette le moins d'ordures ménagères et où l'on recycle le plus d'emballages. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs réglementaires nationaux et régionaux en matière de réduction et de valorisation de nos déchets.

Le territoire s'est ainsi doté d'un plan stratégique co-construit entre les collectivités de collecte et le Syded. Il ambitionne de relever les défis majeurs qui attendent le service public. Pour y parvenir dans un contexte économique très difficile, il est indispensable d'agir collectivement : usagers, communes, collectivités de collecte et syndicat de traitement.

C'est pourquoi ce plan stratégique implique toutes les parties prenantes à travers une vingtaine d'actions concrètes. Elles visent à engager davantage le territoire dans une économie circulaire et à conserver le caractère pionnier du Lot en matière de gestion des déchets, reconnu jusqu'au niveau national.

Anticiper plutôt que subir

Avec la hausse exponentielle du coût de traitement des déchets que nous connaissons depuis quelques années, seule une baisse drastique des quantités produites permettra de limiter l'impact financier sur les usagers.



4 OBJECTIFS, 23 ACTIONS CONCRÈTES

1

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE



Inverser la tendance des dernières années et faire évoluer les habitudes de consommation.

- 🎯 Diminuer de 25 % la production globale de déchets
- 🎯 Généraliser le compostage de proximité (individuel et collectif)
- 🎯 Baisser les apports en déchèterie notamment des petits végétaux
- 🎯 Développer le réemploi et la réparation

2

MIEUX VALORISER LES DÉCHETS PRODUITS



Accroître la valorisation matière et énergétique des déchets produits qui ne peuvent être évités

- 🎯 Améliorer le tri des emballages et papiers dans les foyers et hors foyer
- 🎯 Développer de nouvelles filières de traitement en déchèterie pour réduire les encombrants non valorisables
- 🎯 Favoriser la valorisation énergétique pour ne plus enfouir

Pour atteindre ces objectifs, une vingtaine d'actions réparties dans le temps seront déployées en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Certaines sont déjà en place, d'autres verront bientôt le jour. Dans tous les cas, elles seront adaptées en fonction des évolutions réglementaires et des bilans des expérimentations menées.

3 MAÎTRISER LES COÛTS



Agir pour faire face à l'augmentation exponentielle de la TGAP, du coût de collecte et de traitement des déchets

- 🎯 Moderniser les outils opérationnels de collecte et de traitement
- 🎯 Aller vers un système incitatif pour favoriser la réduction des déchets résiduels déposés par les usagers
- 🎯 Faire évoluer la tarification des déchets apportés par les collectivités de collecte pour améliorer la compréhension et la qualité
- 🎯 Harmoniser les services aux professionnels
 - ➔ réévaluer la redevance spéciale
 - ➔ faire évoluer la tarification en déchèterie

4 AMÉLIORER ET HARMONISER LE SERVICE PUBLIC



Accélérer la transition en apportant une réponse à l'ensemble du territoire pour un service public de gestion des déchets de qualité et de proximité

- 🎯 Offrir des solutions adaptées et harmonisées à tous les usagers
- 🎯 Développer les points d'apports volontaires pour :
 - ➔ rationaliser les tournées de collecte
 - ➔ améliorer l'intégration paysagère
 - ➔ diminuer les grosses erreurs de tri et incivilités
- 🎯 Moderniser le service des déchèteries pour améliorer l'accueil et faciliter le geste de tri
- 🎯 Développer une démarche partenariale et de terrain entre les différents acteurs

DES OBJECTIFS CHIFFRÉS ET DES ACTIONS CONCRÈTES

Données en kg par habitant



-111^{Kg}

des déchets en déchèterie

- Stopper les apports de tontes et feuilles en déchèterie
- Mettre en place un système de contrôle d'accès en déchèterie



+3^{Kg}

d'emballages en verre



-66^{Kg}
d'ordures ménagères



- Lutter contre le gaspillage alimentaire et d'objets



+4^{Kg}

d'emballages et papiers



- Tendre vers une collecte en points d'apports volontaires
- Faire baisser le taux de refus des emballages entrants



60^{Kg}

de biodéchets alimentaires au compost (détournés des OM)

- Installer un composteur collectif par bourg à minima
- Équiper toutes les maisons avec jardin d'un composteur

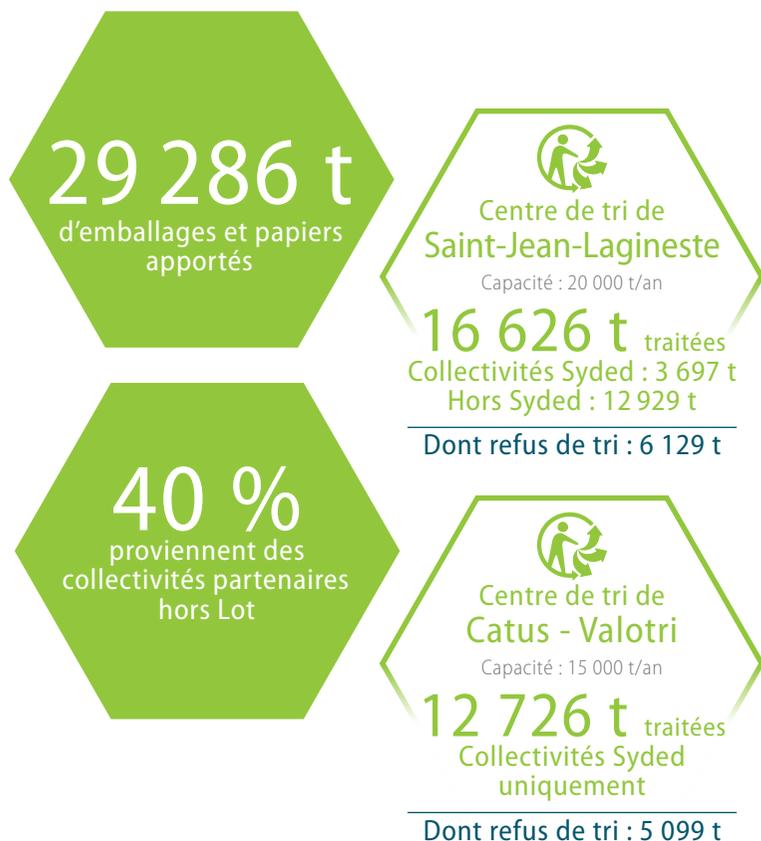
UNE MUTUALISATION INTERDÉPARTEMENTALE INDISPENSABLE

Le SYTTOM 19 et le Syded du Lot ont acté un partenariat stratégique pour garantir le traitement des déchets corréziens et lotois jusqu'en 2050. Les deux structures publiques pérennisent ainsi le fonctionnement de leurs installations industrielles respectives.

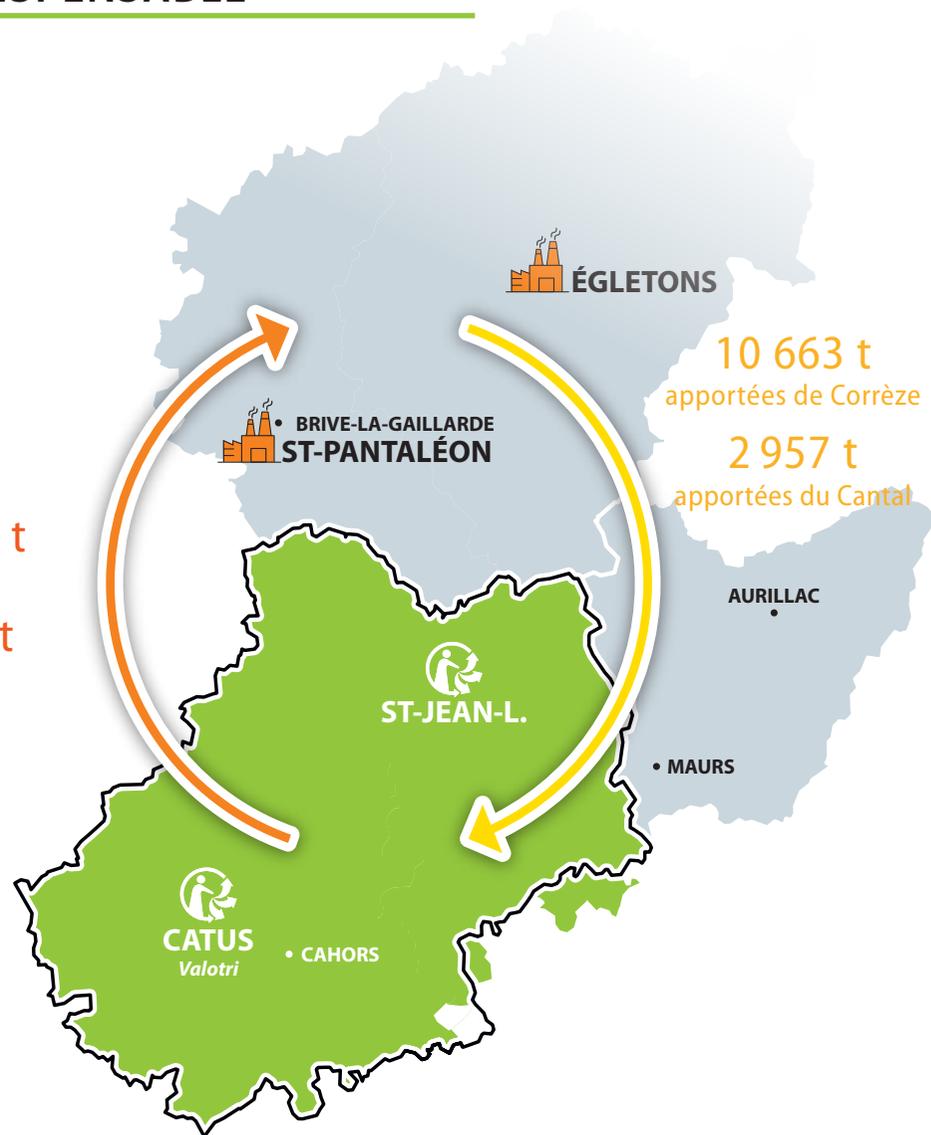
Cet engagement, très rare par sa durée, conforte le principe de mutualisation à une échelle adaptée à l'enjeu du traitement des déchets. Il

répond surtout aux objectifs communs des deux structures : limiter l'impact environnemental, maîtriser les coûts et créer de la valeur et de l'emploi sur les territoires.

En ajoutant les partenariats noués avec trois collectivités cantaliennes (CABA, CC Cère et Goul et Chataigneraie Cantalienne), le Syded trie **les emballages de près de 450 000 habitants.**



25 819 t
d'OMR
9 193 t
de refus



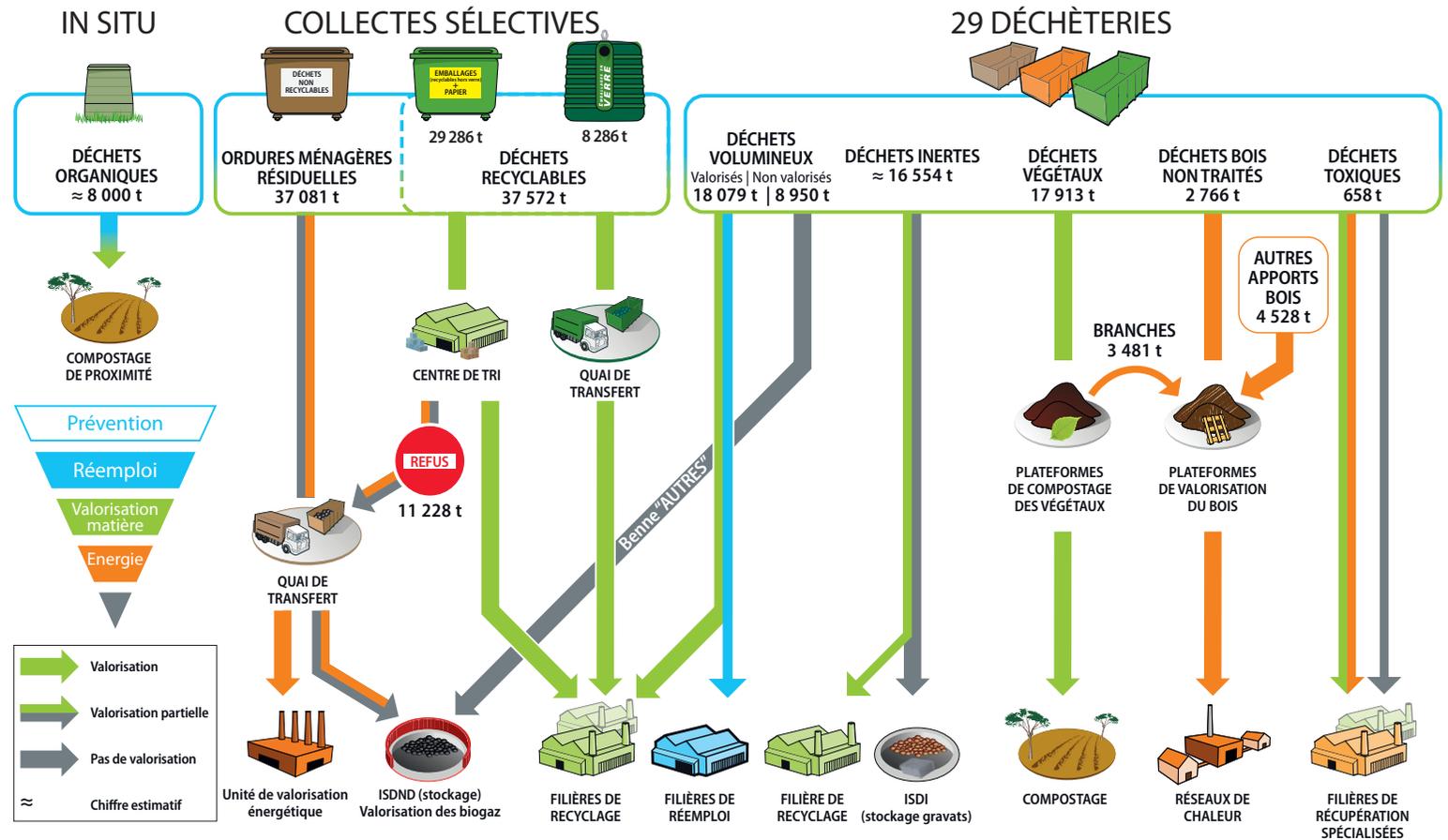
- > Annexe 1 – Dépenses, soutiens et ventes activité déchets
- > Annexe 2 – Coût complet activités déchets
- > Annexe 4 – Tonnages de déchets traités par collectivité adhérente ou cliente
- > Annexe 5 – Qui fait quoi dans le Lot
- > Annexe 8 – Cartes des adhérents déchets

Les écarts entre le tonnage entrant et les quantités envoyées en traitement sont dus à plusieurs paramètres comme la variation des stocks d'une année sur l'autre ou l'étalement des ponts-basculés.



À CHAQUE DÉCHET, UNE SOLUTION DE VALORISATION (SYNOPTIQUE)

Le Syded a accueilli et traité 139 574 t de déchets en 2024 répartis entre la collecte d'ordures ménagères, la collecte sélective, le ramassage du verre et les dépôts en déchèterie. Chaque déchet suit une filière de traitement spécifique pour favoriser la valorisation et réduire son impact environnemental.



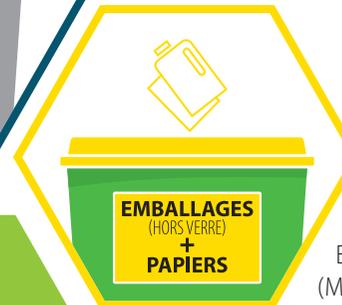
CHIFFRES CLÉS 2024

Quantités de déchets apportés par les usagers du territoire.

204 kg/hab
Ordures ménagères résiduelles
(Moyenne Occitanie 2021 : 264 kg/hab)



46 kg/hab
Emballages en verre
(Moyenne Occitanie 2023 : 33 kg/hab)



92 kg/hab
Emballages et papiers
(Moyenne Occitanie 2021 : 54 kg/hab)

358 kg/hab
Volumineux et dangereux
en déchèterie
(Moyenne Occitanie 2021 : 270 kg/hab)



AU TOTAL :
700 kg/hab.
de déchets ménagers et assimilés
(DMA)

+ 12 % de DMA par rapport à l'année de référence 2010.



OBJECTIF 100 % COMPOSTAGE

Depuis plus de 20 ans, le Syded contribue à développer la pratique du compostage sur le territoire, pour tous les usagers. L'entrée en vigueur de l'obligation de tri à la source des biodéchets du 1er janvier 2024 (loi AGEC) a donné un nouvel élan à cette action de prévention. Elle fait partie des leviers majeurs inscrits dans le plan stratégique "Déchets 2035" pour réduire les volumes de déchets produits.

Le compostage pour tous



Objectif : 1 composteur collectif par bourg à minima

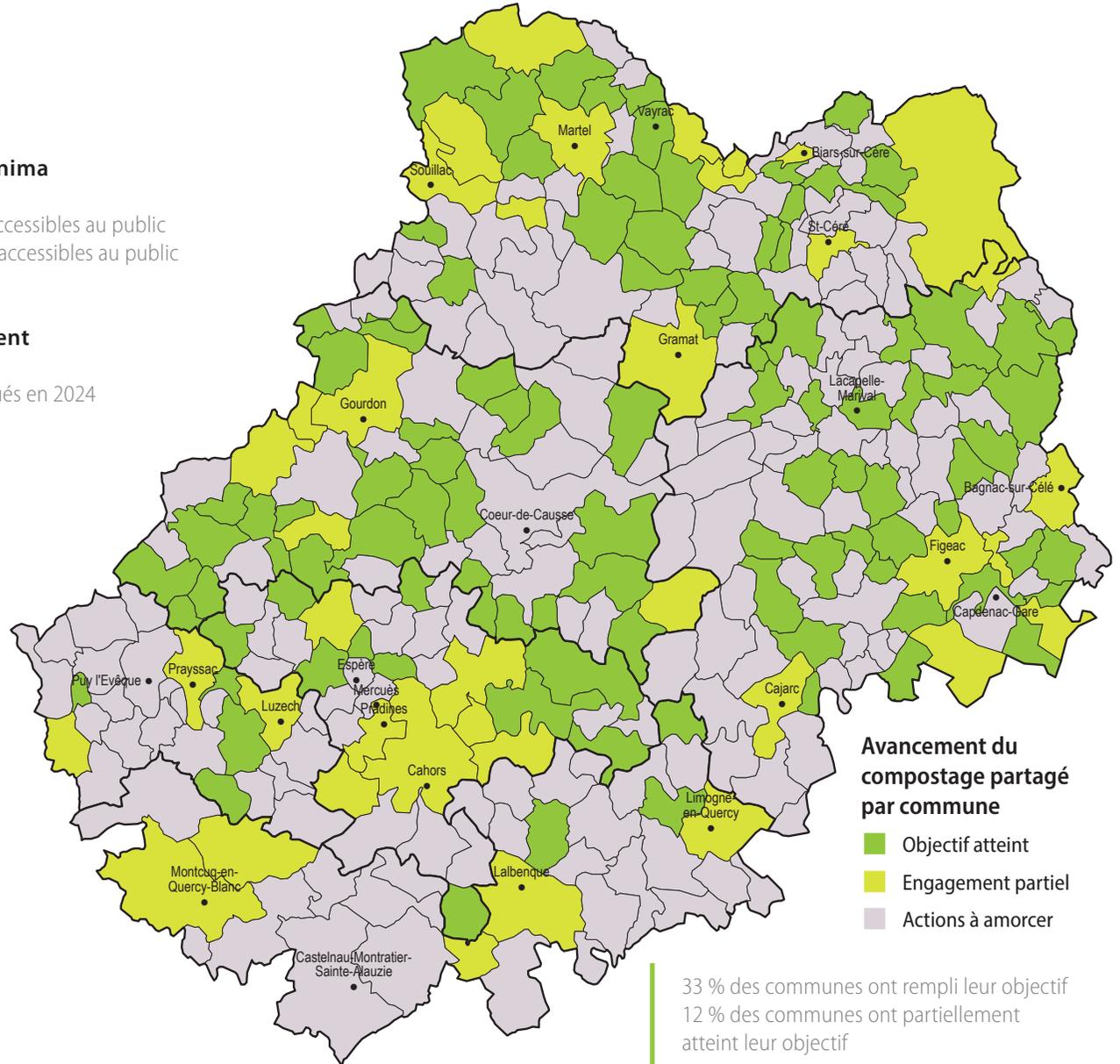
150 composteurs collectifs installés en 2024, dont 85 accessibles au public
500 composteurs collectifs sont fonctionnels dont 200 accessibles au public



Objectif : 100 % des foyers avec jardin compostent

3 253 kits de compostage individuel vendus ou distribués en 2024
58 500 foyers avec jardin sont actuellement équipés.

8 000 t
de biodéchets détournés



DE LA PÉDAGOGIE POUR SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE

En cohérence avec la hiérarchie des modes de traitement des déchets, le Syded déploie de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention des déchets avec l'objectif d'agir à la source pour en réduire la production.

350 référents communaux mobilisés

Le réseau de référents environnement communaux est une vraie force qui permet de démultiplier les actions au plus proche des habitants.

Cette année, 5 rencontres ont réuni plus de 180 référents. Le Syded a fait appel à l'association Humus & Associés pour proposer une sensibilisation à la gestion différenciée et intégrée des espaces verts. L'objectif est de sensibiliser les communes et leur proposer des alternatives durables pour la gestion de leurs espaces verts, limitant ainsi les déplacements en déchèterie.

40 sites
labellisés tourisme 0 déchet

Plus de 4 000 élèves sensibilisés en classe

Grâce à un partenariat historique avec l'Éducation nationale, les animateurs du Syded interviennent dans toutes les écoles du territoire avec une animation intégrée aux programmes scolaires.

28 événements
écoresponsables accompagnés

- Gaspillage alimentaire : 1 091 élèves
- Compostage : 713 élèves
- Déchets : 1 162 élèves
- Eau : 1 152 élèves

Visites publiques : 150
Visites scolaires : 1 162
1800 usagers sensibilisés sur animations et stands

10 familles lotoises relèvent le défi 0 déchet

Prendre conscience que chaque geste compte pour réduire ses déchets. C'était tout l'enjeu du premier défi famille 0 déchet lotois lancé par le Syded au printemps 2024. Dix familles ont répondu présentes et se sont lancées dans cette aventure ponctuée d'animations, de sensibilisation et d'échanges. Un accompagnement personnalisé a permis à chaque famille d'adopter de nouveaux gestes au quotidien avec un impact significatif sur le volume de déchets produit : compostage, tri des emballages, achat en vrac et durable, fabrication de produits d'entretien...



Tontes et feuilles : au jardin, plus à la déchèterie.

L'interdiction des tontes et feuilles prévue pour le 1er janvier 2025 a nécessité le déploiement d'actions de communication tout au long de l'année 2024. Un magazine SYnergies a notamment été consacré à cette thématique et une vidéo en motion design a été sponsorisée sur plusieurs réseaux sociaux à destination des Lotois. L'information a été largement relayée par les communes et le réseau des référents environnement.

➤ Annexe 33 – Campagne de communication
« Tontes et feuilles »

ÉCONOMIE DE CARBURANT
ÉCONOMIE D'EAU
ÉCONOMIE DE TEMPS

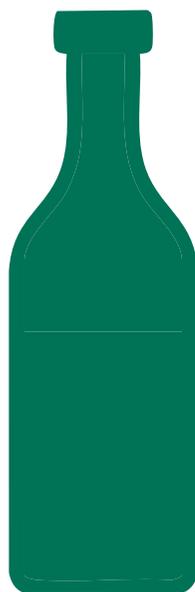


UN TERRITOIRE TOUJOURS TRÈS PERFORMANT SUR LE GESTE DE TRI

Le Syded gère et exploite en régie ses deux usines de tri situées à Catus et à Saint-Jean-Lagineste. L'ensemble des emballages ménagers et assimilés du territoire y sont triés puis envoyés vers les filières de recyclage.

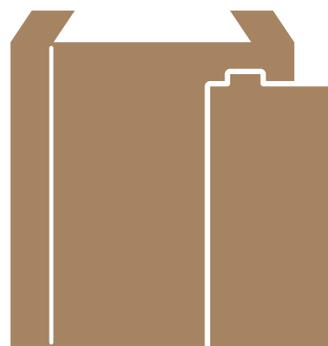


Verre
46
kg/hab.



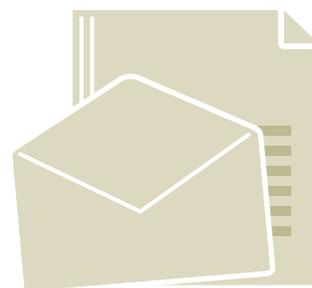
8 286 t

Cartons
23,5
kg/hab.



4 265 t

Papiers
14,7
kg/hab.



2 658 t

Plastiques
11,4 kg/hab.



2 063 t

Métaux
4,2
kg/hab.



762 t

Autres
1,5
kg/hab.



272 t
Briques
alimentaires...

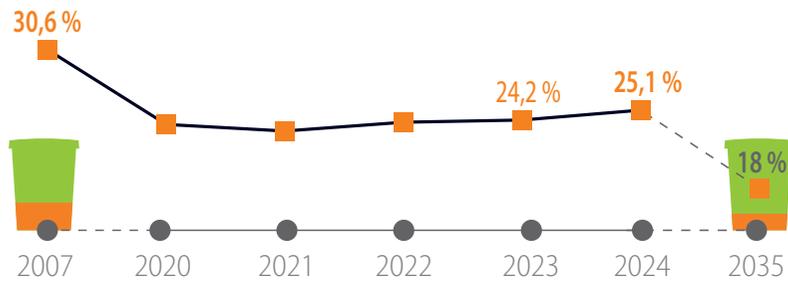
DES VOLUMES CONSTANTS D'EMBALLAGES À TRIER

Les Lotois conservent un geste de tri parmi les plus efficaces sur le plan national et positionnent le territoire comme l'un des plus performants.



Objectif : faire baisser le taux de refus à 18 %

Taux de refus 2024 : 25,1 %
(24,2 % en 2023)



Évolution des tonnages traités en centres de tri



UNE BOUTEILLE TRIÉE, C'EST UNE BOUTEILLE RECYCLÉE!

Avec les bouteilles plastiques en PET (eau, soda, jus...), il est désormais possible de fabriquer... de nouvelles bouteilles. C'est le recyclage « Bottle to bottle ».

Ce procédé vertueux commence avec le geste de tri des usagers lotois puis le tri mécanisé réalisé dans les deux usines du Syded. Ensuite c'est l'usine France Plastique Recyclage basée en France, qui prend le relais pour laver, désinfecter et broyer les bouteilles avant d'expédier les granulats vers des usines de fabrication.

C'est l'un des meilleurs exemples d'économie circulaire qui permet d'économiser du pétrole brut, de l'eau et de l'électricité.

À l'échelle du Lot, ce sont 7 millions de bouteilles qui sont fabriquées chaque année grâce au recyclage.



LE VERRE, RECYCLABLE ET SOLIDAIRE

Le Syded effectue le ramassage du verre dans les 1 300 récup'verre disposés sur le territoire avec une logique d'optimisation de la logistique, au-delà des frontières des collectivités adhérentes. Les emballages en verre sont acheminés vers la Verrerie Ouvrière d'Albi (capacité de traitement de 170 000 t/an).

Comme chaque année, le Syded effectue un don à la Ligue contre le cancer en fonction des tonnages de verre ramassés (0,50 €/t).



4 143 €

reversés à la Ligue contre le cancer



DES FILIÈRES DE RECYCLAGE DE PROXIMITÉ

Les matériaux triés alimentent les filières de recyclage françaises ou européennes en privilégiant les usines situées à proximité. L'Espagne est ainsi une destination pertinente par rapport au nord de la France ou à la Belgique.

En 2024, PAPREC est l'entreprise retenue pour transporter les matériaux triés vers les usines de recyclage.



BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE

L'activité de tri des emballages (y compris le verre) et papiers alimente les filières de recyclage. Cette forme de valorisation permet d'économiser des matières premières ainsi que l'énergie nécessaire à leur extraction, transformation et transport.

101 kg d'emballages recyclés par chaque Lotois (verre compris)



≈ 20 224 tonnes de matières préservées
→ pétrole, gaz naturel, arbres, sable, minerais...



≈ 352 millions de litres d'eau économisés
→ Consommation d'une famille de 4 personnes pendant 1 500 ans!



≈ 10 929 tonnes de CO₂ évitées
→ Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalant à 2 000 tours du monde en voiture.

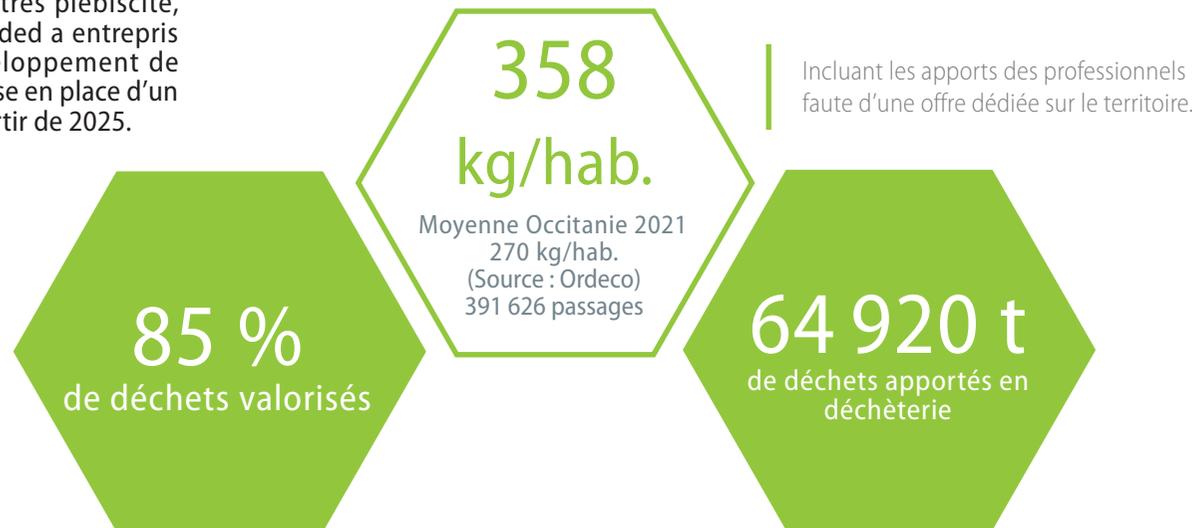


≈ 107 794 MWh économisés
→ Consommation d'une famille de 4 personnes pendant 12 000 ans!

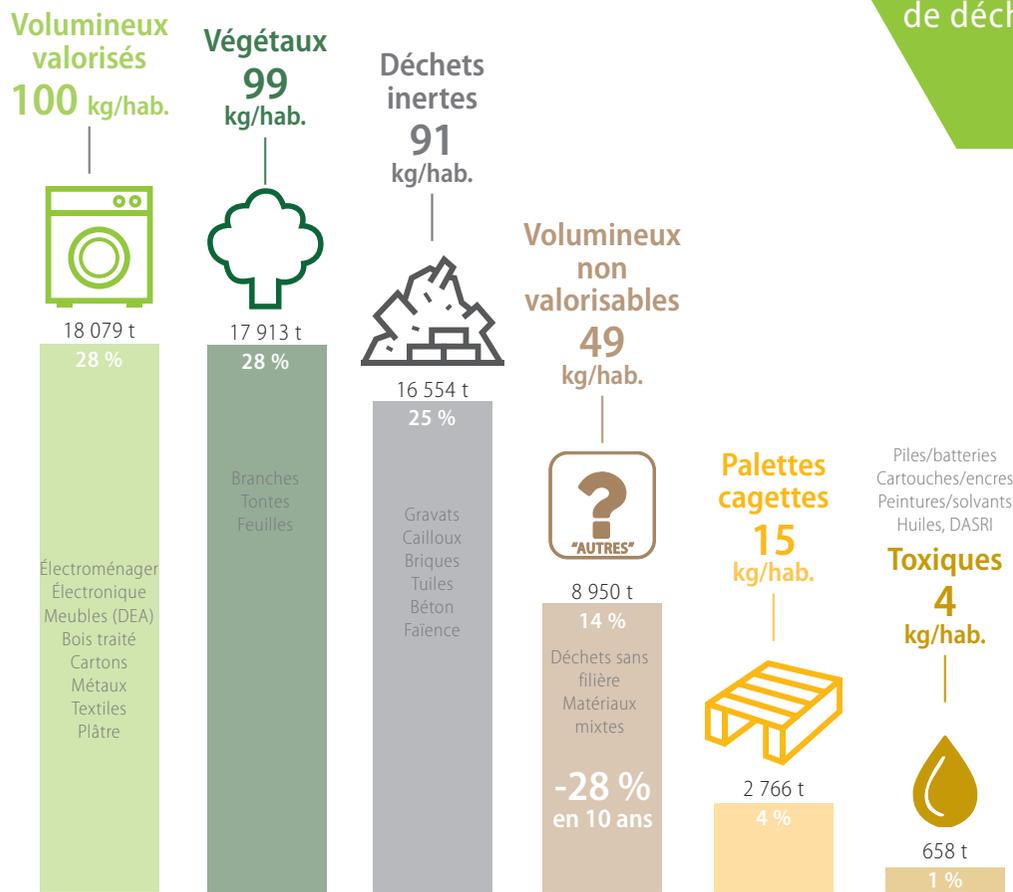


29 DÉCHÈTERIES AU SERVICE DES LOTOIS

Un usager apporte autant de déchets à la déchèterie qu'il en jette dans les conteneurs (emballages, verre, ordures ménagères). Le réseau de déchèteries, très plébiscité, nécessite d'évoluer pour répondre aux enjeux actuels et futurs. Le Syded a entrepris plusieurs actions importantes visant à améliorer le service : développement de nouvelles filières de tri pour diminuer l'enfouissement, étude pour la mise en place d'un contrôle d'accès, préparation de l'interdiction des tontes et feuilles à partir de 2025.



Déchets apportés en déchèterie



Baisse historique des encombrants non valorisables



Grâce à l'amélioration du tri et au développement de nouvelles filières, le Syded enregistre une baisse historique des volumes d'encombrants non valorisables déposés dans les bennes « Autres ». La tendance observée depuis plusieurs années s'accélère, traduisant une volonté forte du Syded d'augmenter le taux de recyclage et de stopper l'enfouissement.

Cette baisse s'explique par plusieurs actions conjointes :

- > mise en place de nouvelles filières permettant de valoriser davantage de déchets (plâtre, films plastique, huisseries...)
- > Implication des agents et sensibilisation des usagers pour améliorer le tri en déchèterie
- > Développement du réemploi et de la réparation



Réemployer vaut mieux que jeter

Depuis 2015, le Syded développe des espaces réemploi sur ses déchèteries dès lors qu'un partenariat est possible avec une structure de l'Économie Sociale et Solidaire. Actuellement, 6 déchèteries sont équipées d'une solution de réemploi en partenariat avec Emmaüs (Gourdon, Cahors, Puy-l'Évêque, Souillac), Regain (Capdenac-Gare) et la Récup'rit (Vayrac). 3 autres accueillent du réemploi itinérant grâce à un partenariat avec l'association Regain Figeac (Livernon, Figeac, Cajarc).

Un partenariat a été noué avec l'association Intercept qui récupère des objets réutilisables à la déchèterie de Livernon.

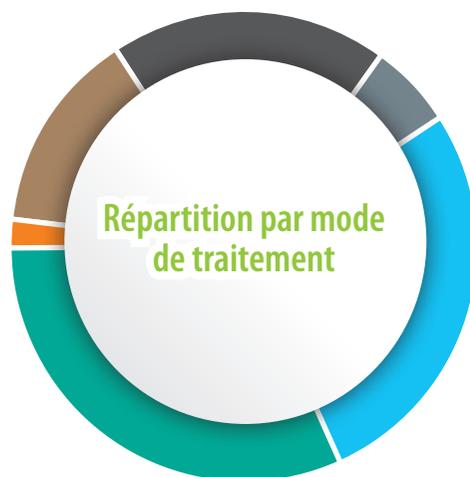
Un nouvel espace réemploi sera prochainement opérationnel à Gramat pour alimenter la recyclerie de l'association « Recycl'éco ».

Une nouvelle filière pour les menuiseries vitrées (portes-fenêtres)

Auparavant, destinées à l'enfouissement, les menuiseries vitrées sont désormais collectées séparément en déchèteries puis valorisées. Chaque matériau est ensuite séparé dans une usine spécialisée pour être recyclé. Le verre, principale composante, sert notamment à fabriquer de nouveaux vitrages.

Zoom sur le recyclage des matelas

Les matelas collectés en déchèterie (benne éco-mobilier) sont triés puis acheminés vers des usines de recyclage. 90 % des composants y sont valorisés : en isolant ou sous couche de moquettes pour les mousses et textiles, en panneau de bois ou en objet métallique pour les ressorts. Le reste est valorisé énergétiquement sous forme de CSR, notamment dans les unités industrielles comme les cimenteries.



1 % - 605 t
Valorisation énergétique

14 % - 8 950 t
Enfouissement

19 % - 12 370 t
Stockage pour inerte

6 % - 4 184 t
Inerte pour recyclage

28 % - 18 132 t
Valorisation matière

32 % - 20 679 t
valorisation biologique

- > Annexe 6 – Traitement des déchets collectés en déchèterie
- > Annexe 7 – Fréquentation par déchèterie



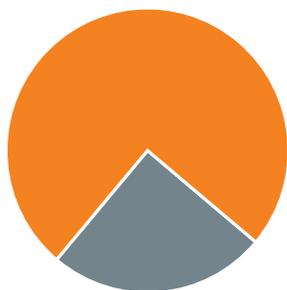
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : MOINS D'ENFOUISSEMENT, PLUS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Objectif : 0 enfouissement en 2035

Le Syded vise la fin de l'enfouissement des OMR dans les prochaines années. Cet objectif sera rendu possible d'une part grâce à la poursuite de la baisse des quantités, mais aussi par le recours plus important à la valorisation énergétique pour les déchets sans autre solution de valorisation.

75 %
Valorisation énergétique



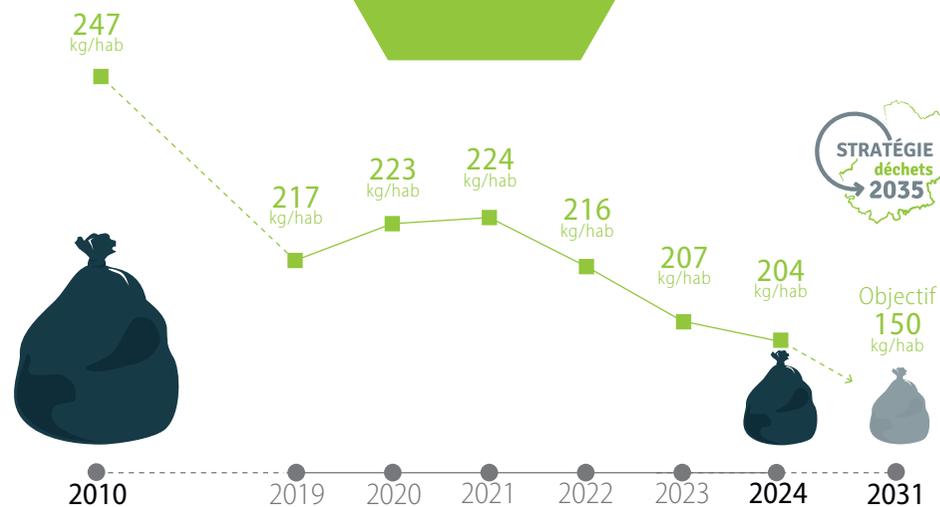
25 %
Enfouissement

25 819 t ont été traitées en valorisation énergétique à l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze), géré par le groupe CNIM pour le compte du SYTTOM 19. Sa capacité de traitement est de 72 000 t par an.

2 198 t ont été envoyées à l'UVE Mo'uve (Montauban) dont la capacité de traitement annuelle est de 35 000 t.

9116 t ont été envoyées en stockage vers le site DRIMM (Montech, Tarn-et-Garonne) géré par Séché Environnement et d'une capacité de 270 000 t en 2023.

Le Syded a déjà atteint l'objectif de **réduire de 50 % l'enfouissement par rapport à l'année de référence 2010** fixé par la loi LTECV à horizon 2025.



-55
kg/foyer.
en 10 ans

37 081 t
d'OMR dans le Lot

204
kg/hab.

Moyenne Occitanie 2021 :
264 kg/hab.
(Source : Ordeco)

-72 %
d'enfouissement en 10 ans

VERS UN CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE EN 2025

Cette année, le Syded a préparé la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie qui sera opérationnel au printemps 2025.

Cette évolution prendra la forme d'un contrôle par barrière ou terminal portatif sur l'ensemble des déchèteries. Déjà en place dans la plupart des territoires voisins, ce contrôle d'accès est un outil supplémentaire pour atteindre les objectifs du plan stratégique : réduire les volumes de déchets et mieux valoriser ceux qui sont accueillis. En effet, avec un maillage très important jusqu'aux limites du territoire, le Syded accueille bon nombre de quantités qu'il ne devrait pas : déchets de professionnels non déclarés ou de résidents hors territoire Syded.

Ce contrôle d'accès vise en outre 4 objectifs :

Réguler la gestion des flux en déchèterie

Les 29 déchèteries du Syded accueillent les usagers particuliers sans condition d'accès. On constate chaque année que les déchèteries lotaises se trouvent surfréquentées sur certaines périodes. Sans système de contrôle, les usagers sont parfois présents en trop grand nombre simultanément sur les quais de dépose, générant des tensions et risques d'accidents.

Améliorer la qualité du tri

En régulant les flux, le contrôle d'accès permettra d'améliorer les conseils apportés par les agents d'accueil en déchèterie et de laisser la possibilité, à chacun, d'effectuer le tri de ses déchets dans de meilleures conditions. Un tri mieux réalisé, c'est une amélioration de la valorisation des déchets et la diminution de l'enfouissement.

Réserver l'accès aux résidents du territoire et professionnels déclarés

La plupart des territoires voisins ont mis en place des conditions d'accès similaires (Corrèze, Dordogne, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne...). Certains usagers qui résident hors du territoire Syded (Lot + communes aveyronnaises rattachées au Grand-Figeac) utilisent les déchèteries du territoire et engendrent des coûts de traitement supportés par les contribuables.



De plus, dans le Lot, il n'y a pas de déchèteries réservées aux professionnels (ce qui n'est pas de la compétence du Syded). Ainsi des accords ont été signés avec les organisations professionnelles pour accueillir les entreprises et autoentrepreneurs sous conditions (volumes et tarifs spécifiques). Certains professionnels ne se déclarent pas en tant que tel et font peser le coût de traitement de leurs déchets aux contribuables du territoire.

Lever l'anonymat et protéger les agents d'accueil en déchèterie

Depuis plusieurs années, les agents en déchèterie subissent de plus en plus d'agressions verbales, voire physiques. Certains usagers ne prennent pas le temps de trier leurs apports et déversent tout dans la même benne, voire au sol ! Ce n'est pas acceptable et la fin de l'anonymat en déchèterie pourra permettre de contenir ces comportements, et si nécessaire, d'engager des mesures.

DE LA CHALEUR RENOUVELABLE 100 % « MADE IN LOT »

Depuis 2005, le Syded est producteur d'énergie grâce à des chaufferies au bois qu'il construit et gère sur le territoire des communes qui lui transfèrent la compétence.

Pour chaque projet, le Syded intervient sur toutes les étapes clés :

- > Étude de faisabilité
- > Financement et construction
- > Gestion et maintenance (approvisionnement en bois, dépannage des usagers...)
- > Facturation aux usagers

UN MODÈLE RECONNU AU-DELÀ DU LOT

Le modèle de réseaux de chaleur développé par le Syded est souvent cité en exemple dans d'autres territoires. Il appelle de nombreuses sollicitations de témoignages d'autres structures qui souhaitent s'inspirer d'un fonctionnement unique au service des collectivités et des particuliers.

Des réseaux qui raccordent aussi les particuliers...

Une des spécificités des réseaux de chaleur au bois du Syded réside dans la possibilité, pour les particuliers d'être raccordés. Si la viabilité d'un réseau passe par la desserte de plusieurs gros consommateurs d'énergie (hôpitaux, centres aquatiques, résidences, établissements scolaires...), le Syded a fait le choix de rendre accessible ce service aux habitations privées situées sur le tracé des réseaux. C'est une

opportunité de recourir à cette énergie locale avec un service clés en main pour l'utilisateur final.

... et des logements sociaux

Les réseaux desservent souvent des logements sociaux et le Syded a mis en place une tarification individualisée pour chaque foyer consommateur. Ce fonctionnement rend chacun acteur de sa consommation et de sa facture d'énergie. De plus, les tarifs maîtrisés dans le temps offrent une visibilité à long terme, sans variation importante.

Des réseaux qui aident les collectivités à chauffer leurs bâtiments publics

La plupart des bâtiments publics sont de gros consommateurs d'énergie souvent fossile. Lorsqu'ils bénéficient d'un raccordement à un réseau de chaleur, c'est la garantie de maîtriser le budget énergie associé dans le temps tout en diminuant l'impact environnemental. Ce sont des deniers publics économisés, qui profitent à tous.

Une activité gérée en régie avec un principe de mutualisation

L'ensemble de l'activité est gérée en régie, par les agents du Syded avec un principe de mutualisation des moyens humains et matériels. Le tarif appliqué aux usagers est identique sur les 15 réseaux. Cette péréquation des coûts participe à une certaine justice sociale au sein du territoire.



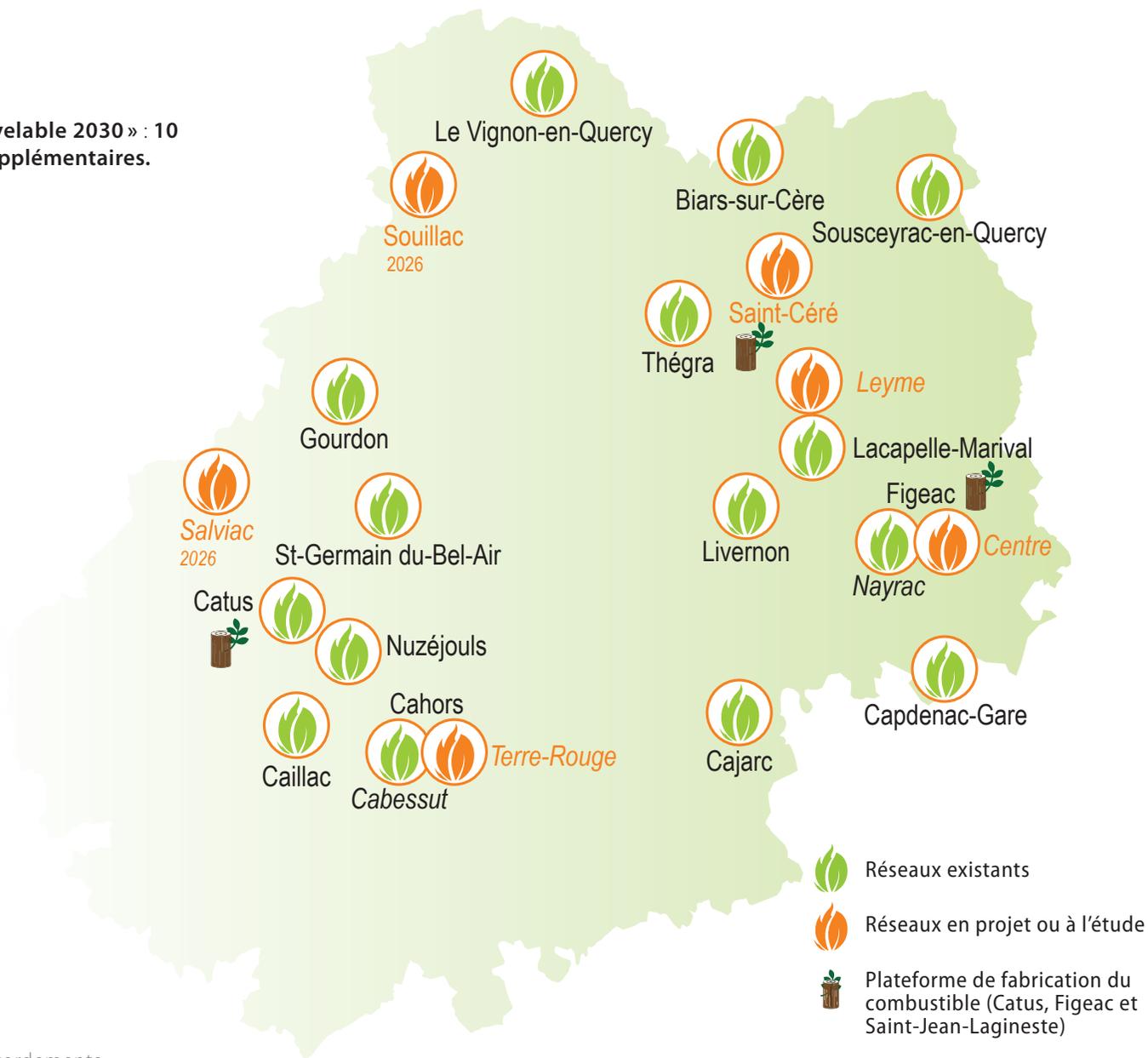
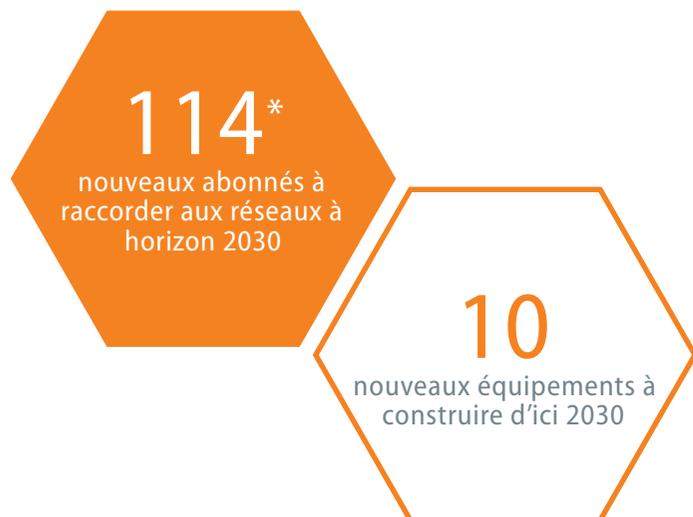
15
réseaux de chaleur
gérés par le Syded

« CHALEUR RENOUVELABLE 2030 » : PRODUIRE DEUX FOIS PLUS D'ÉNERGIE BOIS



Objectif schéma directeur « chaleur renouvelable 2030 » : 10 nouveaux réseaux et 114 raccordements supplémentaires.

35 raccordements effectués au total



*Le comité syndical a revu l'objectif initialement fixé à 200 raccordements supplémentaires pour rester réaliste par rapport aux besoins des usagers

> Voir annexes 9 à 25 pour les performances de chaque réseau.

RESSOURCE BOIS 100 % LOCALE

Des déchets de jardin au réseau de chaleur

Le Syded valorise les déchets de jardin et les palettes usagées déposés en déchèterie. La partie boisée des végétaux est extraite par broyage et criblage puis mélangée avec de la palette non traitée. Ce combustible normé alimente ensuite plusieurs chaufferies du territoire. Ce fonctionnement vertueux basé sur un principe d'économie circulaire permet de valoriser localement des "déchets" du territoire et de produire une énergie verte.

Des déchets de bois au combustible

Issu de ressources inexploitées, le combustible provient principalement de déchets de bois récupérés et transformés dans le département. Le Syded les recycle en circuit court, à proximité de chaque chaufferie, sans risque de déforestation. Ce procédé s'inscrit dans une économie circulaire qui favorise les partenariats locaux et qui participe à une gestion durable et à l'entretien des forêts du territoire.

Approvisionnement en combustible



25 % - 3 202 t
Extraction depuis les végétaux

25 % - 3 202 t
Palettes cagettes

21 % - 2 737 t
Achat de plaquettes forestières

20 % - 2 717 t
Sous-produits de l'industrie du bois

9 % - 1 206 t
Chantiers d'élagage



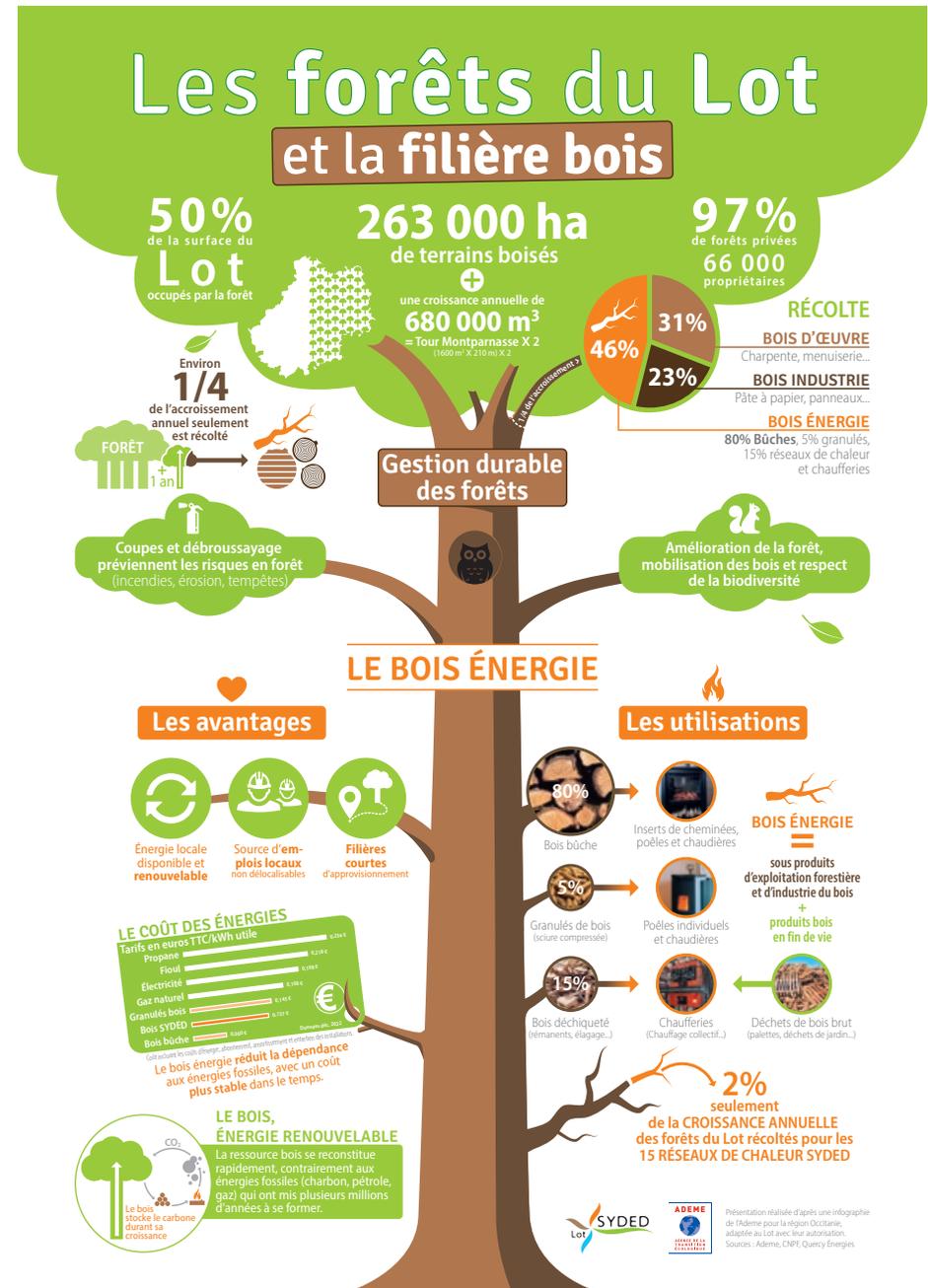
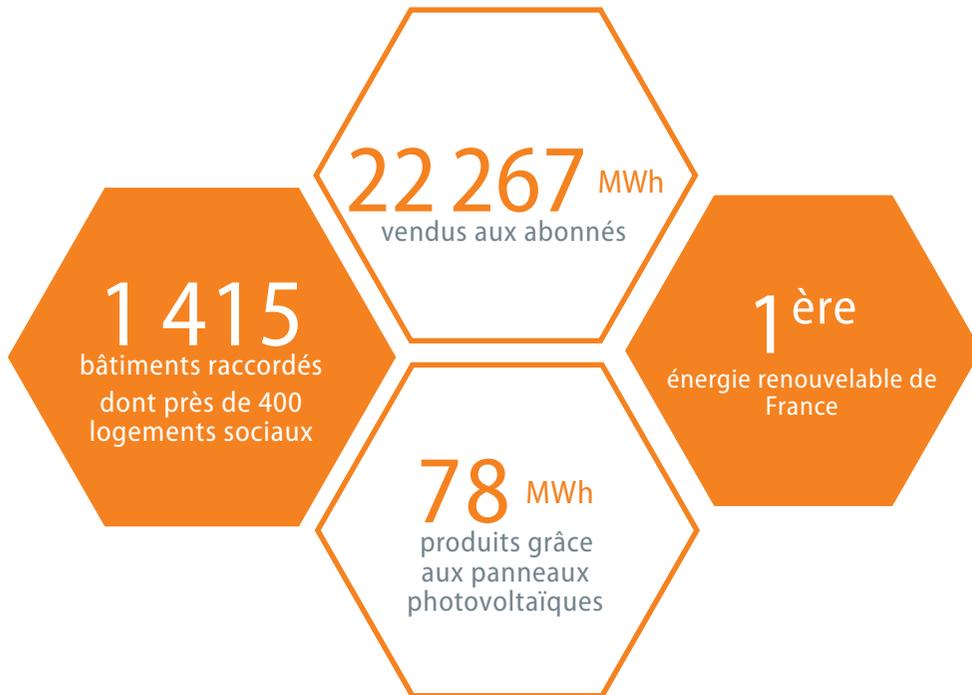
UN PAS VERS L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Un axe majeur dans la transition énergétique locale

Le bois-énergie est la première énergie renouvelable de France avec 33 % de la consommation globale d'EnR. Il est l'une des clés de la transition énergétique qui vise à décarboner la consommation d'énergie. Le Syded contribue localement au développement de cette énergie qui représente la 1^{ère} source d'EnR dans le département (source : observatoire des énergies renouvelables dans le Lot – juin 2023).

Une ressource locale et disponible dans le temps

Actuellement, seul un quart de la croissance annuelle des forêts lotoises est récolté chaque année, toutes utilisations confondues (bois d'œuvre, industrie, bois énergie).



UNE ÉNERGIE VERTE POUR L'ENVIRONNEMENT

En se substituant aux énergies fossiles ou non renouvelables, le bois énergie présente un bénéfice environnemental indéniable.

Priorité à la qualité de l'air

Une attention particulière est portée sur les rejets de particules fines, notamment les plus fines. Le Syded procède à des mesures internes fréquentes et aux contrôles réglementaires et indépendants. Il a investi dans des électros filtres, équipements de haute technologie permettant de diminuer au maximum les rejets. Le plan d'entretien des installations vient compléter les actions de limitation des rejets. Un fait illustre les résultats obtenus : un réseau de chaleur du Syded qui chauffe un équivalent de 100 maisons individuelles émet autant de particules fines que deux inserts de nouvelle génération.

PROJETS ET PERSPECTIVES

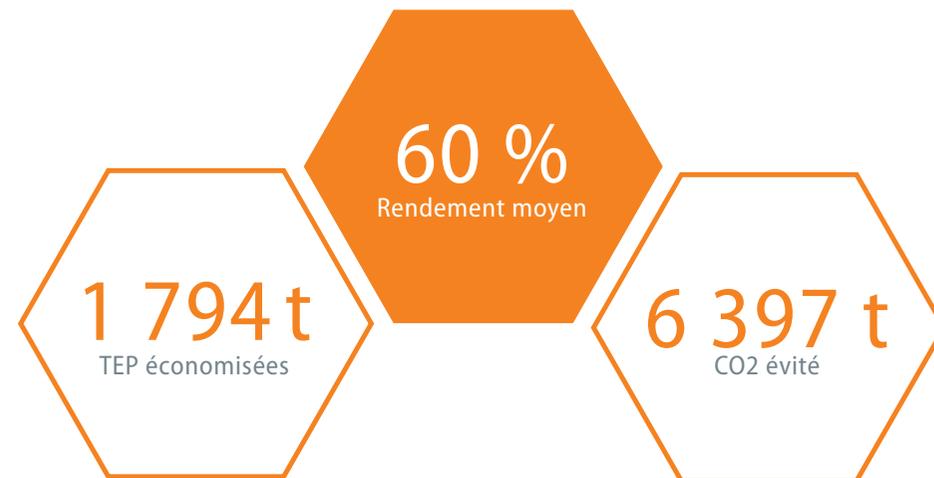
Un nouveau réseau à Souillac pour 2026

Le Syded et la mairie de Souillac ont lancé la construction d'un réseau de chaleur au bois. La phase d'étude a mis en avant le potentiel pour lancer le projet. L'installation assurera le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire toute l'année pour une trentaine de gros bâtiments, parmi lesquels ; les lycées Hôtelier et Louis Vicat, le collège, les écoles primaires et maternelles, la crèche, les résidences Puy d'Allon, le Trésor public, la Salle Bellay, l'Hôtel de Ville... Pour la première fois dans le Lot, le projet intègre également un industriel avec les deux sites de l'entreprise Pivaudran.

Comme pour chaque projet, le Syded du Lot offre la possibilité aux particuliers, dont le logement se situe à proximité du tracé du réseau, de bénéficier du raccordement à cette énergie renouvelable et locale. Cette énergie se substituera au fioul et au gaz et permettra d'économiser 2700 t de CO2 par an.

Un réseau à l'étude pour le quartier Terre-Rouge de Cahors

La commune de Cahors a sollicité le Syded pour intégrer un réseau de chaleur au bois dans son projet de réhabilitation du quartier de Terre-Rouge, classé comme « Quartier prioritaire de la Politique de la Ville ». À ce titre, il bénéficie d'un engagement important des collectivités (locales et État) pour réduire les inégalités sociales vis-à-vis des quartiers voisins. La commune de Cahors a donc engagé un plan de réhabilitation sur 15 ans qui comprend notamment la rénovation de l'ensemble des logements sociaux. Pour ce projet, la commune souhaite la construction d'un réseau de chaleur, le second après celui du quartier de Cabessut, pour offrir une solution locale et maîtrisée de chauffage aux habitants.



Un nouveau réseau de chaleur "rural" à Salviac dès 2026

Le Syded a acté la construction d'un petit réseau de chaleur à Salviac, rendue possible par une subvention du Département. Il alimentera le nouvel EHPAD, le collège, l'école et quelques maisons individuelles à proximité.

UN SERVICE TECHNIQUE ET D'INGÉNIERIE MUTUALISÉ SUR LE CYCLE DE L'EAU

Depuis 2008, le Syded est compétent dans le domaine de l'eau (assainissement et eau potable). Cette compétence s'est élargie en 2011 avec des missions sur les eaux naturelles.

Le Syded agit comme un service technique mutualisé avec différentes missions :

- > L'accompagnement à l'exploitation : veille juridique et réglementaire, visites d'ouvrages, mesures de qualité, suivi de contrats, évaluation des performances et conseil.
- > L'accompagnement sur les projets : travaux sur les réseaux, réhabilitation et construction d'équipements, production des documents réglementaires...
- > La production et la distribution d'eau potable (gestion et création d'usines et de captages, réalisation d'interconnexions de réseaux, protection de ressources).
- > Le traitement des boues produites par les stations de traitement des eaux usées
- > Le suivi de la qualité des eaux naturelles.
- > L'accompagnement à la gestion des baignades officielles et des eaux de loisirs.

EAU 2050 : UN DÉFI MAJEUR À RELEVER

Le réchauffement climatique a des conséquences dans tous les domaines et le cycle de l'eau est probablement celui qui est le plus exposé. Le Lot ne sera pas épargné dans les années à venir. Le Syded est pleinement impliqué dans l'anticipation de ce phénomène, aux côtés des collectivités gestionnaires. Il se positionne comme un acteur local pour porter les actions nécessaires au regard du travail prospectif sur les besoins en eau à l'horizon 2050 réalisé par France Stratégies.

À l'échelle du territoire, il s'agit notamment de protéger la ressource en eau pour en garantir la qualité et la quantité pour la consommation humaine. Les acteurs locaux se sont également engagés dans une dynamique d'échanges pour concilier tous les usagers de l'eau (industriels, agricoles, consommation humaine).

UNE APPROCHE TRANSVERSALE DU PETIT CYCLE DE L'EAU

La forte adhésion des collectivités locales au Syded assure une présence de terrain sur la plupart des équipements, des réseaux et des masses d'eau. Cela permet de maintenir sur le territoire des savoir-faire diversifiés et d'offrir aux Lotois un service de proximité au meilleur rapport qualité/prix.

- > Annexe 26 – Carte des adhérents eau potable
- > Annexe 27 – Carte des adhérents assainissement et boues
- > Annexe 28 – Carte des adhérents ANC



L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS AU QUOTIDIEN

Le 1er diagnostic permanent de STEU est opérationnel

Le Syded accompagne les communes de Saint-Céré, Figeac et la CA du Grand Cahors (pour la STEU de Cahors) dans leur obligation réglementaire de suivi des Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) de + de 10 000 Équivalents habitants. Elles doivent mettre en place un diagnostic permanent pour suivre le fonctionnement de leurs équipements et réagir instantanément en cas de dysfonctionnement.

L'accompagnement s'est notamment traduit par la mutualisation du prestataire et de l'outil retenu pour cette opération, répartissant ainsi les charges pour chaque collectivité.

Le suivi permanent est d'ores et déjà opérationnel sur la STEU de Saint-Céré et sera déployé en 2025 pour celles de Figeac et Cahors.

Pilotage de la charte départementale sur l'assainissement non collectif

De par son caractère rural et dispersé, le Lot compte 50 % d'habitations disposant d'une installation d'assainissement non collectif. Toutes les communes du territoire ont choisi de se regrouper à l'échelle intercommunale. Les 7 entités présentes sur le département (SPANC) sont adhérentes au Syded, ce qui assure une action cohérente pour les 50 000 installations individuelles existantes. Afin de garantir une protection optimale de notre environnement et de notre cadre de vie, les 7 SPANC assurent le contrôle de ces systèmes de traitement individuels.

Répartition des interventions des techniciens du Syded sur les systèmes d'assainissement

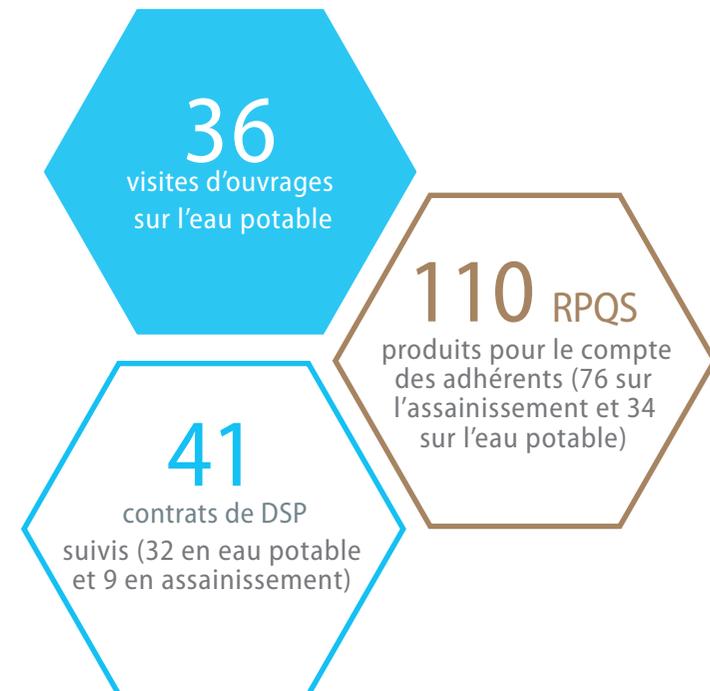


81 visites
de bilans ou de mesures
d'autosurveillance réglementaire

185 visites
simples

170 visites
avec analyses

17 visites
de déversoirs d'orage





CONCRÉTISER LES PROJETS DES ADHÉRENTS

Le Syded intervient en assistant à maîtrise d’ouvrage ou maîtrise d’œuvre pour tous types de projets portés par ses adhérents.

Une première opération de maîtrise d’œuvre sur les eaux pluviales

Le Syded réalise la maîtrise d’œuvre d’une opération d’installation de récupérateurs d’eau de pluie pour le Syndicat mixte Célé Lot médian. C’était une première dans ce domaine. Au total, 5 citernes ont été installées dans deux communes cantaliennes pour un volume total de 40 m3. Cette opération spécifique permet de diversifier les savoir-faire du Syded et d’être identifié comme un maître d’œuvre potentiel par d’autres collectivités.

Un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) pour le Limargue et Ségala

Le Syded a livré son premier PGSSE au Syndicat mixte du Limargue et Ségala. Après un état des lieux et une phase d’identification des risques, un plan d’action a été construit avec la collectivité.

Il contient différents sujets : sécuriser l’alimentation électrique des installations, installer des réducteurs de pression, mettre en place des alarmes intrusion sur les sites, renouveler certaines canalisations, entretenir les ressources par du curage, prévoir une chloration intermédiaire, former les exploitants à la cybersécurité...

Une dizaine de collectivités ont sollicité le Syded pour la réalisation de leur PGSSE.

- Part Eau potable
- Part Assainissement



Études et plans d’action

26 opérations

Accompagnement complet (ouvrage + réseau)

2 opérations

Ouvrages (traitements, réservoirs...)

33 opérations

Divers

1 opération

Réseaux (renforcement, interconnexion...)

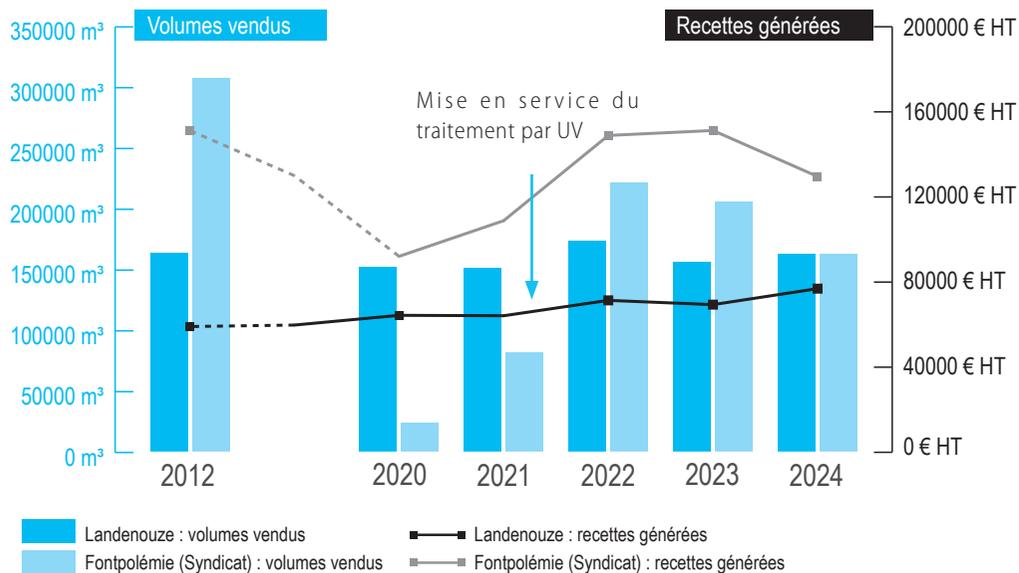
40 opérations

ASSURER LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Objectif qualité

Les équipements de production d'eau potable ont été régulièrement contrôlés par l'ARS : 5 fois pour Fontpolémie (SMAEP de Francoulès) et 10 pour Landenouze (commune de Cajarc). Les contrôles des paramètres bactériologiques ont tous été conformes sur les deux sites de production. Les contrôles des paramètres physico-chimiques (turbidité) ont été conformes à 100 % à Fontpolémie et à 62 % à Landenouze. Il convient malgré tout de relativiser ce dernier résultat puisque les contrôles ont été effectués lors de périodes où les conditions climatiques étaient défavorables (pluviométrie). Les mesures d'auto-contrôle continu réalisées par le Syded en temps réel montrent que la turbidité a été conforme pendant 91 % du temps.

- > Annexe 29 – Exploitation eau potable Landenouze
- > Annexe 30 – Exploitation eau potable Fontpolémie





UNE GESTION DÉPARTEMENTALISÉE DES BOUES D'ÉPURATION

Prioriser le retour au sol

Le Syded et ses adhérents partagent la volonté de favoriser le retour au sol des boues pour bénéficier de leur pouvoir fertilisant. C'est aussi la solution la plus pertinente sur le plan environnemental grâce à la proximité des parcelles agricoles, mais également d'un point de vue financier.

Un nouveau plan d'épandage sur Gourdon

Le Syded a accompagné la commune dans la réalisation d'un nouveau plan d'épandage pour sa station de traitement des eaux usées du Bléou, initialement prévue pour produire des boues destinées au compostage. Les élus de la collectivité ont fait le choix de revenir à un plan d'épandage pour favoriser une valorisation locale des matières dans une logique d'économie circulaire. Les déchets de la station de traitement des eaux usées deviendront des ressources pour les exploitants agricoles. La mise en œuvre de ce plan interviendra en 2025.

> Annexe 32 – Carte des équipements et filières traitement

125
analyses de boues effectuées



8 830 t
de boues prises en charge

62 %
par compostage
MB : 5 518 t/MS : 966 t

31 %
par épandage
MB : 2 713 t/MS : 143 t

3 %
par dépotage
MB : 259 t/MS : 11 t

4 %
par élimination des déchets ultimes MB :
340 t/MS : 59 t

MB : Matière Brute prise en charge (liquide, pâteuse ou solide)
MS : Matière Sèche

GARANTIR LA PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL

Une surveillance de la qualité des eaux de surface

Le Syded est un acteur majeur pour améliorer la connaissance du milieu aquatique naturel. Il effectue un suivi permanent, de terrain, sur les 40 principaux cours d'eau du département. Il contribue activement aux différents réseaux de suivi de la qualité des milieux aquatiques : réalisation des prélèvements, analyses et bancarisation pour le compte du Département, de l'Agence de l'eau et des services de l'État. Ces données remontent jusqu'au niveau européen pour le suivi des masses d'eau.

Maintien de l'ouverture de la baignade à Saint-Cirq-Lapopie

Depuis 2017, la baignade de Saint-Cirq-Lapopie fait l'objet de pollutions ponctuelles et inexplicables aux entérocoques. Des mesures et études complémentaires ont été menées par le Syded depuis plusieurs années, mais n'ont pas permis de déterminer l'origine de ces pollutions. Le classement officiel de la baignade était menacé et aurait pu conduire à la fermeture momentanée du site. Des analyses complémentaires de la qualité d'eau ont permis de conserver un classement en qualité suffisante sur 2024. Le Syded s'est engagé à mener une étude d'envergure pour déterminer et endiguer ce phénomène qui n'a pas eu de conséquences sanitaires. Le cahier des charges et la recherche de financements complémentaires seront réalisés en 2025 et 2026 pour un budget prévisionnel de 150 000 € HT.

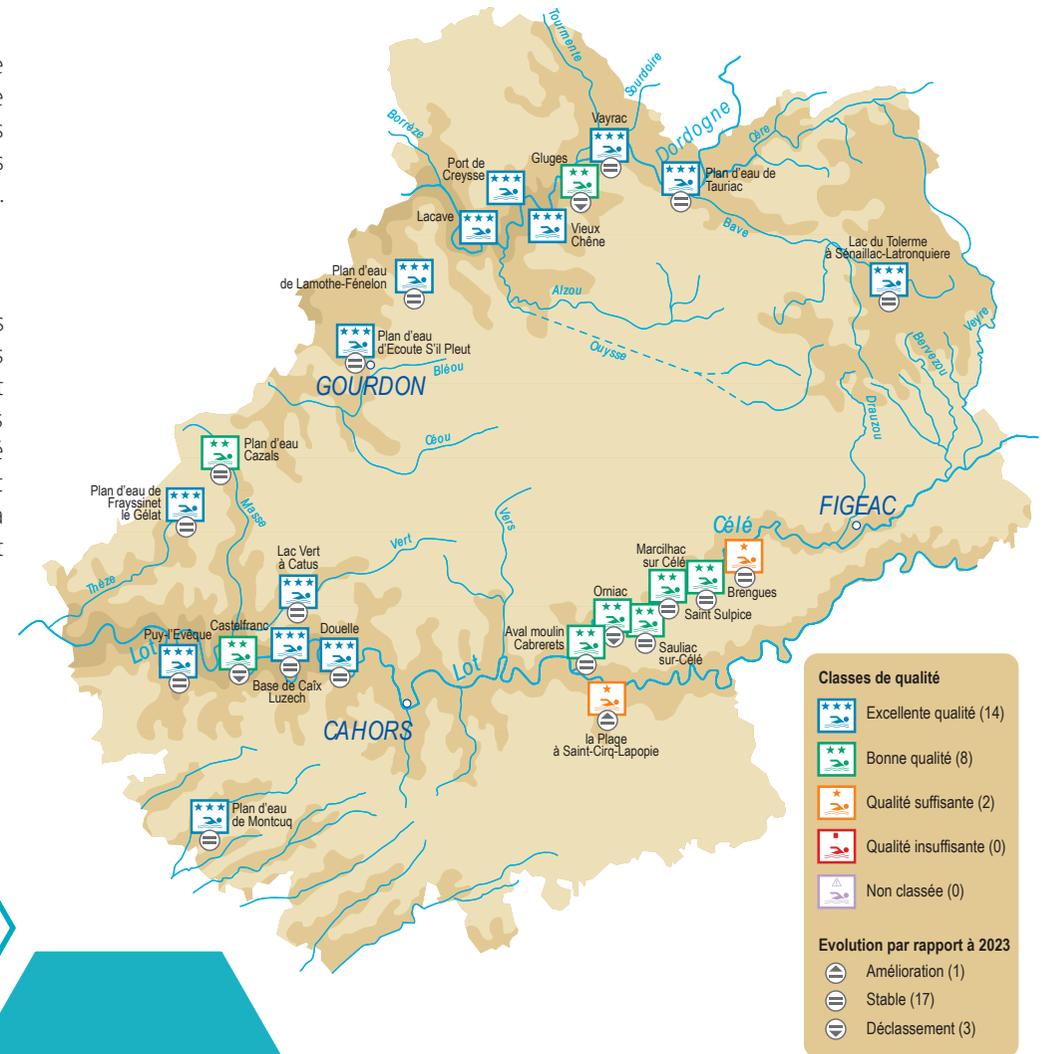
Une méthodologie pour fiabiliser les mesures

Pour assurer une qualité de mesure et d'analyse optimale, le Syded participe chaque année à une journée de Comparaison Inter Laboratoires de Terrain (CILT). En 2024, l'événement avait lieu à Beaulieu-sur-Dordogne et a rassemblé 17 structures dont le Syded. Cette journée a permis le test de matériels de prélèvement et de mesure utilisés sur le terrain (pH, conductivité...). L'ensemble des mesures réalisées avec les outils du Syded permettent de conclure au bon fonctionnement des appareils et aux bonnes pratiques des techniciens chargés des prélèvements. Toutefois, pour conserver cette qualité de mesure, le Syded procède au renouvellement régulier de son matériel (sondes pH prévues en 2025).

32 500
résultats d'analyse

1345
prélèvements effectués

86 % de prévisions justes
2 % de prévisions fausses
12 % pessimistes



UNE GESTION ACTIVE DES BAINNADES EN MILIEU NATUREL

Le Syded établit des prévisions à l'échelle départementale et couvre l'intégralité des baignades officielles recensées. Pour les Personnes Responsables des Eaux de Baignades (PREB), l'accompagnement se traduit par la mise à disposition de signalétique, de l'affichage réglementaire, mais aussi par la diffusion quotidienne du bulletin inf'eau loisirs. Le Syded réalise également les profils de baignade de chaque site (document obligatoire).



Inf'eau loisirs : un outil au service du développement touristique

Pendant la période estivale, le site infeauloisirs.fr donne, chaque jour, les conditions pour la baignade et les activités de loisirs sur les 350 km de rivières et les 7 plans d'eau. Ce dispositif, par son ampleur départementale, est le seul du genre en France.

Les responsables des zones de baignade officielles et les professionnels du tourisme (loueurs de canoë, hébergeurs, offices de tourisme...) ont ainsi accès aux prévisions quotidiennes concernant les conditions météo et la qualité prévue sur les plans d'eau et les rivières lotoises. Inf'eau loisirs propose également des outils de communication destinés au grand public, notamment via les offices du tourisme lotois.

Ces informations permettent d'anticiper tout risque de dégradation de la qualité des eaux et permettent aux collectivités de prendre un arrêté d'interdiction de baignade si nécessaire. Le dispositif, conçu par le Département en 2003, est géré par le Syded depuis 2011 avec un financement du Département.



Deux Pavillons Bleus dans le Lot



Deux sites de baignades sont particulièrement reconnus pour la qualité de leur eau, leur accessibilité et leur engagement environnemental. À ce titre, ils ont obtenu et conservé le Label Pavillon Bleu : Lac de Montcuq et Lac Vert de Catus. La commune de Gourdon prépare un dossier de candidature au label pour 2025 avec la participation du Syded, notamment sur la gestion des déchets, de la baignade et la qualité des eaux.

PROJETS ET PERSPECTIVES

Une unité d'ultrafiltration pour la production d'eau potable à Cajarc

La production d'eau potable à Cajarc est confrontée à des épisodes de turbidité chroniques qui nécessitent régulièrement la mise en place de restrictions d'usage de l'eau distribuée avec fourniture d'eau en bouteille aux abonnés. Dès 2016, le Syded a mené une étude préliminaire pour définir les différentes solutions permettant de remédier aux difficultés rencontrées.

Le Syded a ensuite poursuivi les études avant-projet et a finalisé le projet en juin 2024 avec le recrutement d'un maître d'œuvre spécialisé. La consultation des entreprises a également été réalisée et le marché attribué à un groupement d'entreprises.

Le coût total de l'opération est de 1 500 000 € HT subventionné par l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 63 %.

Les travaux doivent débuter après la saison touristique 2025 pour une mise en service de l'équipement courant 2026.



UNE DÉMARCHE QUALITÉ POUR PILOTER L'ACTION DU QUOTIDIEN



Le Syded est engagé dans une démarche d'amélioration continue reconnue par les certifications ISO 9001 et ISO 14001 obtenues en 2019 et renouvelées chaque année. Il s'appuie sur ses valeurs fondatrices pour œuvrer au service du territoire.

- > Ancrer la culture du service public pour en assurer la continuité et garantir le principe d'équité
- > Adopter une gestion raisonnée de l'argent public en favorisant la mutualisation, la péréquation des coûts dans une recherche d'efficacité
- > Prioriser les valeurs humaines pour garantir l'égalité des chances et offrir des conditions de travail et de sécurité optimales.
- > Intégrer l'environnement comme composante centrale des activités pour agir face au réchauffement climatique et protéger notre bien commun

UN PARC D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Le Syded gère la totalité de son activité en régie. Cela signifie qu'il construit et exploite l'ensemble de ses sites industriels, chose rare pour une collectivité publique. Ce fonctionnement permet de maîtriser les activités grâce aux compétences et ressources internes. Cela garantit aussi une activité économique pour le territoire, créatrice de valeur et d'emplois.

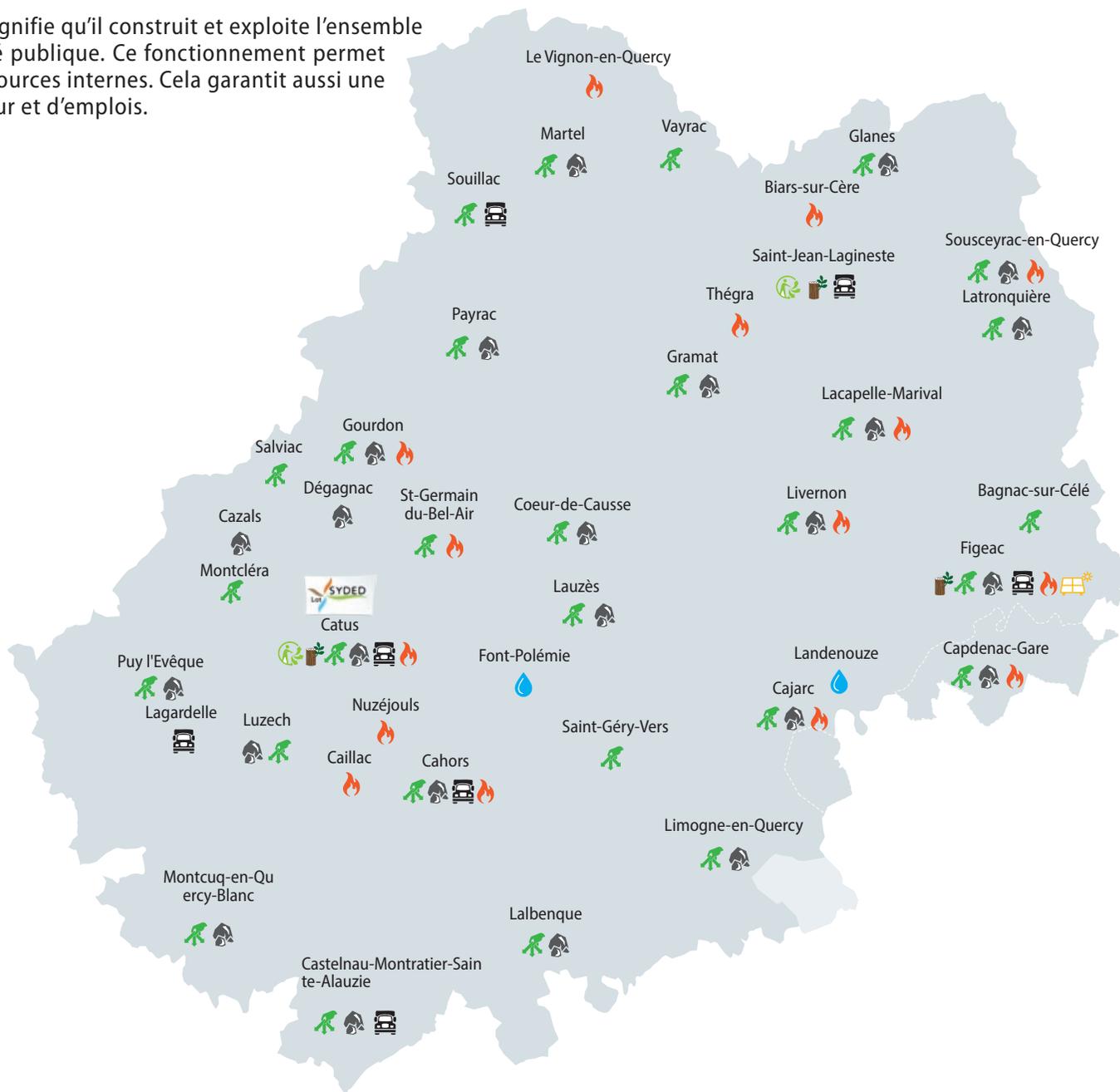
Équipements fixes

-  2 centres de tri
-  29 déchèteries
-  3 plateformes de compostage et de valorisation du bois
-  7 quais de transfert
-  24 ISDI ou assimilés (gravats)
-  15 réseaux de chaleur au bois
-  2 unités de production d'eau potable
-  Production photovoltaïque

 Siège

Équipements mobiles

- 6 tracteurs routiers et 7 semi-remorques
- 19 camions polybennes
- 9 remorques poids lourds dont une porte engins
- 41 engins (manutention, excavation, chargement, compactage)
- 5 broyeurs et 1 crible routier
- 61 véhicules légers, dont 10 électriques et 1 hybride
- 357 bennes



L'HUMAIN AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

L'humain et l'environnement ont toujours été au cœur des préoccupations du Syded. La structure est engagée dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) depuis plusieurs années et se positionne comme un acteur économique, social et environnemental du territoire.

276 agents au service de l'environnement et des Lotois

En Équivalent Temps Plein (ETP)

Activité cycle de l'eau : 26^{ETP} → 9 %

Activité déchèterie : 40^{ETP} → 14 %

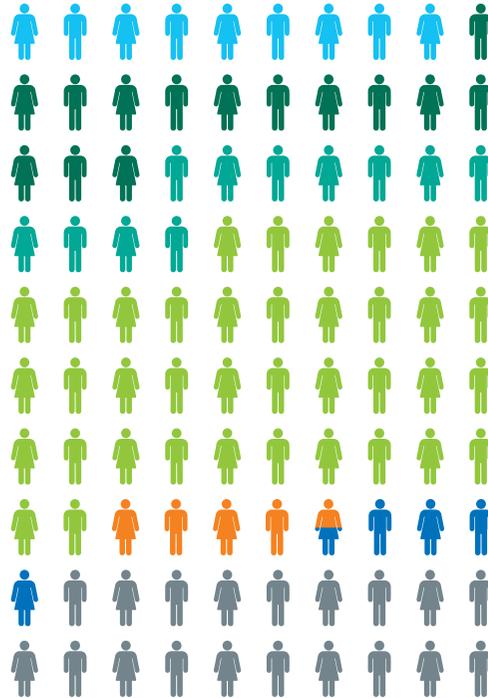
Activité logistique/plateforme : 30^{ETP} → 11 %

Activité centres de tri : 104^{ETP} → 38 %

Activité bois-énergie : 12^{ETP} → 4,5 % de l'effectif

Activité entretien & maintenance : 12^{ETP} → 4,5 %

Services supports : 53^{ETP} → 19 %



Une collectivité inclusive

Le Syded s'efforce de mener de nombreuses actions pour favoriser le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées. Plusieurs stagiaires ont été accueillis dans le cadre des périodes d'immersion mises en place par France Travail. Un partenariat avec un ESAT a permis l'accueil en stage longue durée d'une personne en situation de handicap en tant qu'agent d'accueil en déchèterie.

Ce chiffre a nettement progressé par rapport à 2023 (9,4 %). Le Syded a mené une campagne de communication interne afin d'encourager la déclaration spontanée de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) par ses salariés. Ces actions visent à lever les freins à la déclaration, notamment liés à la méconnaissance ou à la crainte de stigmatisation, et à mieux accompagner les agents concernés.

11,5 %
d'emploi handicap,
soit le double de l'objectif
réglementaire

La campagne de sensibilisation interne au handicap a permis à plusieurs agents d'effectuer leur démarche pour obtenir la reconnaissance, de travailleur handicapé, notamment pour des handicaps invisibles. Cette campagne visait également à faire évoluer les mentalités et le regard portés sur le sujet.

Bienveillance au travail : un engagement fort du SYDED

Dans un contexte marqué par des tensions sociales, économiques et géopolitiques pesant sur le moral collectif, le SYDED a souhaité réaffirmer son engagement pour le bien-être au travail. Plus que jamais, la qualité de vie professionnelle devient un levier essentiel de cohésion et de sens.

En 2024, le Syded a placé la bienveillance au cœur de sa politique interne. Plusieurs actions ont été déployées pour ancrer la bienveillance comme mode de fonctionnement dans la structure :

- Journées de cohésion sur un format « Olympiades »
- Formation des membres du CODIR pour rappeler les principes de bienveillance dans le management.
- Sensibilisation collective de tous les agents amenés à travailler en équipe, animée par un intervenant extérieur.
- Actions de communication autour des 8 notions de bienveillance (sourire, respect, écoute, etc.), diffusées tout au long de l'année.
- Rappel du rôle des référents harcèlement, garants d'un cadre de travail respectueux.



LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT COMME FIL CONDUCTEUR

Engagement environnemental

La préservation de l'environnement est la raison d'être du Syded. Toutes les activités sont directement liées à l'environnement, ce qui a conduit le Syded à aller vers la certification ISO 14001, obtenue en 2019 puis renouvelée chaque année. Cette norme a évolué en 2024 et impose désormais de prendre en compte les impacts du changement climatique dans la conduite des activités, sujet qui est déjà pris en compte depuis plusieurs années pour le Syded.

La volonté de réduire au maximum l'impact environnemental des activités industrielles se traduit par des actions favorisant la biodiversité et des contrôles fréquents des impacts environnementaux

Une biodiversité préservée

Chaque année, le Syded effectue un inventaire de la biodiversité sur différents sites et notamment dans les lagunes incendie de ses bases de valorisation. De multiples espèces sont identifiées et témoignent d'un cadre propice au développement de la biodiversité.

Sur les chantiers conduits par le Syded, la prise en compte de la biodiversité est également un élément central. En 2024, par exemple, un chantier de réseau d'eau potable à Montcuq-en-Quercy a nécessité la déconstruction puis la reconstruction d'un muret de pierres sèches pour préserver l'habitat de lézards osselets qui avait été préalablement identifié.

Limitation des nuisances sonores

Le Syded dispose d'un appareil homologué pour la mesure de bruit de ses activités. Ce dernier permet d'évaluer l'impact des nuisances sur le voisinage et d'adapter, dans la mesure du possible, certaines pratiques pour respecter la réglementation qui impose un seuil limite de puissance sonore.

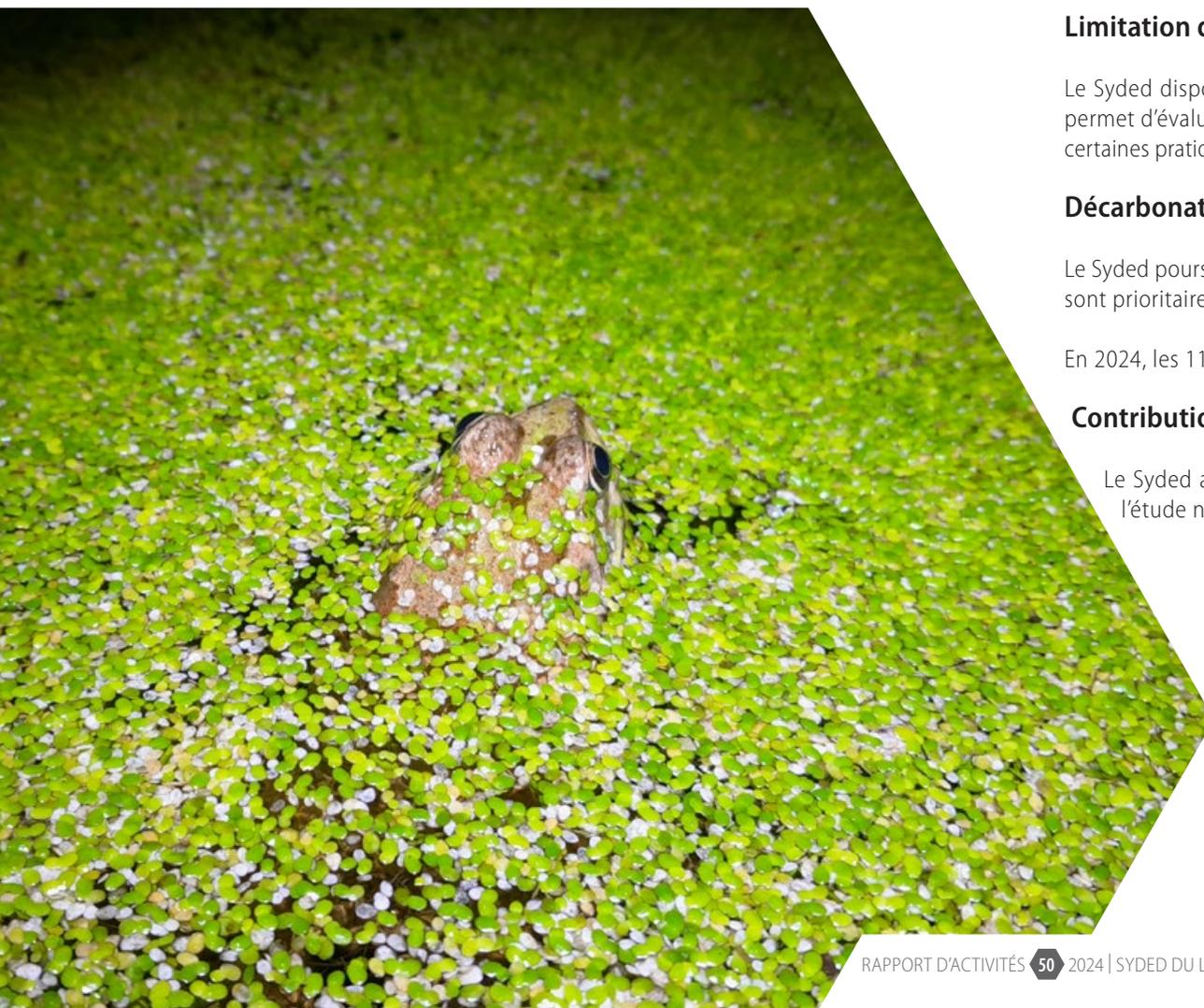
Décarbonation du parc roulant

Le Syded poursuit sa stratégie de décarbonation du parc roulant. Les renouvellements de véhicules sont prioritairement réalisés par des voitures électriques.

En 2024, les 11 véhicules électriques du Syded ont parcouru près de 110 000 km.

Contribution à l'étude nationale sur les PFAS

Le Syded a effectué des mesures de PFAS sur ses bases de valorisation afin de contribuer à l'étude nationale sur la surveillance des PFAS.



500
paramètres
environnementaux
analysés : décibel,
hydrocarbure, métaux
lourds...



UNE GESTION BUDGÉTAIRE RAISONNÉE

Le Syded dispose de 5 budgets distincts, un pour chaque domaine d'activité : Déchets, Énergies renouvelables, Assainissement, Eau potable, Eaux naturelles. Avec 5 domaines de compétences regroupés sous une seule entité, toute la structure est mutualisée (direction, services supports...).

➤ Budget de fonctionnement global

Par activité :



33,9 M€

Déchets – 84 %

3,8 M€

Énergies renouvelables – 9 %

1,6 M€

Assainissements – 4 %

0,7 M€

Eau potable – 2 %

0,3 M€

Eaux naturelles – 1 %

Par poste de dépense :



13,2 M€

Traitement des déchets (refus, encombrants, OMR, boues...) – 33 %

13,8 M€

Masse salariale – 34 %

8,9 M€

Charges courantes – 22 %

4,4 M€

Charges financières et amortissements – 11 %

Les arrondis peuvent occasionner des approximations

➤ Budget Déchets

> Annexe 3 – Tarifs compétence « déchets » 2024

Dépenses :



11,4 M€
Transport et traitement – 37 %

3,7 M€
Charges courantes – 12 %

11,8 M€
Masse salariale – 38 %

3,9 M€
Charges financières
et amortissements – 13 %

Recettes :



24,7 M€
Participation des adhérents – 75 %

5,4 M€
Soutiens éco-organismes – 16 %

1,6 M€
Ventes de matériaux – 5 %

1,3 M€
Autres – 4 %

* Hors amortissements contractés

➤ Coût aidé des services déchets

Par habitant (pop. DGF) :



34,84 €
Traitement des déchets résiduels

31,95 €
Accès en déchèterie

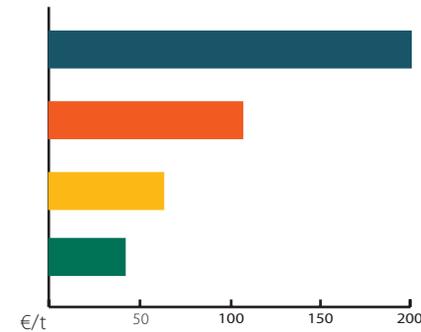
8,69 €
Tri et traitement emballages et papiers

1,54 €
Ramassage et recyclage du verre

4,51 €
Prévention

10,28 €
Administration

À la tonne :



196,54 €
Traitement des déchets résiduels

103,09 €
Accès en déchèterie

62,13 €
Tri et traitement emballages et papiers

38,91 €
Ramassage et recyclage du verre

	2021	2022	2023
Déchets résiduels	31,10 €	32,30 €	39,69 €
Accès déchèterie	30,40 €	33,75 €	37,99 €
Tri emballages	- 0,30 €	4,25 €	5,42 €
Ramassage verre	0,70 €	1,60 €	1,10 €
Total par habitant	61,90 €	71,90 €	84,20 €

	2021	2022	2023
Déchets résiduels	161,37 €	172,45 €	220,70 €
Accès déchèterie	94,01 €	113,56 €	127,37 €
Tri emballages	- 1,79 €	32,36 €	41,03 €
Ramassage verre	16,99 €	39,51 €	28,38 €

➤ Budget Énergies renouvelables

> Annexe 9 – Tarifs bois-énergie 2024



Dépenses :

0,63 M€	Achat de bois – 18 %
1 M€	Charges financières et amortissements – 29 %
0,45 M€	Masse salariale – 13 %
0,95 M€	Charges courantes – 28 %
0,31 M€	Fluides – 9 %
0,11 M€	Fiscalité – 3 %

Recettes :



2,48 M€	Vente de chaleur – 71 %
0,75 M€	Abonnements – 22 %
0,25 M€	Autres – 7 %

* Hors amortissements contractés

➤ Budget Cycle de l'eau

> Annexe 31 – Tarifs cycle de l'eau 2024



Dépenses :

1,4 M€	Masse salariale – 51 %
0,5 M€	Transport et traitement des boues – 19 %
0,5 M€	Fonctionnement – 19 %
0,3 M€	Frais d'analyses – 10 %
0,03 M€	Amortissements – 1 %

Recettes :



1,8 M€	Participation des collectivités – 67 %
0,4 M€	Soutien Agence de l'eau – 16 %
0,25 M€	Soutien Département du Lot – 8,5 %
0,25 M€	Abonnement et vente eau potable – 8,5 %

Budget eau potable :

Dépenses : 728 723 € / Recettes : 758 354 €

Budget Assainissement :

Dépenses : 1 565 942 € / Recettes : 1 552 504 €

Budget Eaux naturelles :

Dépenses : 375 240 € / Recettes : 415 314 €

Liste des annexes en complément

DÉCHETS

- > Annexe 1 – Dépenses, soutiens et ventes activité déchets
- > Annexe 2 – Coût complet activités déchets
- > Annexe 3 – Tarifs compétence « déchets » 2024
- > Annexe 4 – Tonnages de déchets traités par collectivité adhérente ou cliente
- > Annexe 5 – Qui fait quoi dans le Lot
- > Annexe 6 – Traitement des déchets collectés en déchèterie
- > Annexe 7 – Fréquentation par déchèterie
- > Annexe 8 – Cartes des adhérents déchets

ÉNERGIE

- > Annexe 9 – Tarifs bois-énergie 2024
- > Annexe 10 – Récapitulatif chiffré des 15 réseaux
- > Annexe 11 – Chaufferie de Caillac
- > Annexe 12 – Chaufferie du Vignnon-en-Quercy
- > Annexe 13 – Chaufferie de Cajarc
- > Annexe 14 – Chaufferie de Biars-sur-Cère
- > Annexe 15 – Chaufferie de Sousceyrac-en-Quercy
- > Annexe 16 – Chaufferie de Catus
- > Annexe 17 – Chaufferie de Saint-Germain-du-Bel-Air
- > Annexe 18 – Chaufferie de Figeac (Nayrac)
- > Annexe 19 – Chaufferie de Livernon
- > Annexe 20 – Chaufferie de Cahors (Cabessut)
- > Annexe 21 – Chaufferie de Thégra
- > Annexe 22 – Chaufferie de Lacapelle-Marival
- > Annexe 23 – Chaufferie de Gourdon
- > Annexe 24 – Chaufferie de Nuzéjols
- > Annexe 25 – Chaufferie de Capdenac-Gare

EAU

- > Annexe 26 – Carte des adhérents eau potable
- > Annexe 27 – Carte des adhérents assainissement et boues
- > Annexe 28 – Carte des adhérents ANC
- > Annexe 29 – Exploitation eau potable Landenouze
- > Annexe 30 – Exploitation eau potable Fontpolémie
- > Annexe 31 – Tarifs cycle de l'eau 2024
- > Annexe 32 – Carte des équipements et filières traitement

DIVERS

- > Annexe 33 – Campagne de communication
« Tontes et feuilles »
- > Annexe 34 – Montant des principales prestations rémunérées à des entreprises

LEXIQUE

AEP : Adduction d'Eau Potable ou Alimentation en Eau Potable.

Agence de l'Eau : Établissement public de l'État qui a pour mission de réduire les pollutions et de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Contrat selon lequel un maître d'ouvrage public fait appel aux services d'une personne publique ou privée pour faire les études nécessaires à la réalisation d'un projet.

ANC : Assainissement Non Collectif

ARS : Agence Régionale de Santé.

Boues : Résidus du traitement des eaux usées, constituées pour l'essentiel d'un mélange d'eau et de matières en suspension.

Coût aidé des services : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie des producteurs/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

Déchets assimilés : Déchets issus essentiellement de l'artisanat et du commerce, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils sont collectés.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques. Ce sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque important pour la santé et/ou l'environnement.

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement.

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Ils se déclinent en 5 familles : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, petits appareils en mélange, écrans et moniteurs, lampes à décharges.

Dépotage des boues : Action de décharger des boues liquides transportées dans une citerne.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ensemble des déchets produits par un usager (ordures ménagères, emballages et papiers recyclables, verre et apports en déchèterie).

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

DSP : Délégation de Service public. Contrat passé par une collectivité qui confie la gestion d'un service public à un opérateur privé.

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Eaux de Baignade : Eaux de surface dans lesquelles un grand nombre de baigneurs est attendu et où la baignade n'est pas interdite ou déconseillée de manière permanente (art L1332-2 du Code de la Santé publique).

EH : Équivalent Habitant. Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration.

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail.

ETP : Équivalent Temps Plein. Unité de mesure qui permet de mesurer la capacité de travail d'une organisation.

FPR : Filtre Planté de Roseaux.

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes.

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

FNCCR : Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Quai de transfert : Lieu où transitent les déchets.

LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte

Refus de tri : Erreurs de tri éliminées du centre de tri et renvoyées vers les ISDND ou les usines de valorisation énergétique.

Maître d'ouvrage : Personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre.

Maître d'œuvre : Personne ou entité chargée de la conduite opérationnelle de travaux.

Micropolluants : Substances susceptibles d'avoir une action toxique à très faible dose.

NOTRe (loi) : Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles. Part des ordures ménagères restant après les collectes sélectives (bac marron/gris).

Plaquette : Résultat du broyage de déchets de bois non traités utilisé comme combustible (chaudière bois).

Plaquette forestière : Résultat du broyage par engins mécanisés (broyeurs à couteaux) des rémanents d'une exploitation forestière et d'élagage de bords de route.

PREB : Personne Responsable d'une Eau de Baignade (art L1332-3 du Code de la Santé Publique).

Risques psychosociaux : Les risques psychosociaux sont définis comme un risque pour la santé physique et mentale des travailleurs. Leurs causes sont à rechercher à la fois dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail.

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

SPANC : Service public d'Assainissement Non Collectif.

STEU : Station de Traitement des Eaux Usées.

TEP : Tonne Équivalent Pétrole. Unité de mesure de l'énergie utilisée par les économistes de l'énergie pour comparer les énergies. C'est l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole moyen, ce qui représente environ 11,6 MWh.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

TMS : Troubles musculo-squelettiques.

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

Widget : Application qui s'intègre sur un site internet et qui permet d'afficher des informations venant d'une source externe.

Syded du Lot

504 Route des matalines
46150 Catus
T. 05 65 21 54 30

syded-lot.fr



Rapport et annexes disponibles en ligne sur notre site syded-lot.fr à la rubrique "Documents"

Directeur de la publication : Stéphane MAGOT, Président du Syded du Lot.
Infographie/mise en page/préresse : Syded du Lot
Crédits photographiques : Syded du Lot, Freepik, Valérie Palanchon